



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFIL, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D1

RESSOURCES ET MOYENS

Liévin : Installation d'un conseiller communautaire

A la suite du décès de Monsieur Yvon LEJEUNE, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire représentant la commune de Liévin.

Selon les dispositions de l'article L273-10 du Code Electoral, « lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal [...] suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu. » En conséquence, il est constaté que la liste des candidats de même sexe aux sièges de conseiller communautaire est épuisée.

L'article L273-10 du Code électoral précise également « Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire. ».

Par conséquent, M. Jacques BECQUET, élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller municipal, est amené à prendre place au sein du conseil communautaire.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Déclare installer dans sa fonction de conseiller communautaire, représentant la Commune de Liévin :

Commune	Nom – Prénom
LIEVIN	M. Jacques BECQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFIL, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Port Fluvial de Harnes - Rapport annuel du sous-délégué 2024

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en sa qualité de délégataire de l'exploitation du Port Fluvial de Harnes, pour le compte de Voies Navigables de France jusque 2030, doit valider le rapport annuel de son sous-délégué du service (Ports de Lille) conformément aux articles L3131-5 du Code de la commande publique et L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'année 2024, marquée par le démarrage des travaux de la société GALLOO, a connu une légère baisse (-1%) du trafic total, 553 303 tonnes contre 559 438 tonnes en 2023.

L'enjeu à terme du port pour accroître son attractivité est la faisabilité de l'aménagement d'un terrain de plus de 4 hectares bord à voie d'eau actuellement vierge de toutes activités car occupée par une butte boisée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 17/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de la présentation du rapport annuel du sous-délégué du service du Port fluvial de Harnes concernant l'année 2024 présenté par Ports de Lille.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFIL, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Attribution d'une subvention à l'association Réseau Alliances pour la Responsabilité sociale et environnementale pour l'organisation du World Forum Artois – Mobilité innovante et durable le 14 octobre 2025

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention présentée par l'Association le 7 avril 2025, réceptionnée le 15 mai et modifiée le 16 juillet 2025,

Le Réseau Alliances pour la Responsabilité Sociale et Environnementale s'est donné pour objectif de sensibiliser les entreprises en matière de transition climatique, de mettre en valeur leurs initiatives en ce domaine, et de porter une réflexion partagée avec les autres acteurs des territoires sur ces enjeux.

Il organise dans ce cadre des rencontres débat sous le nom de « World Forum » où des spécialistes viennent débattre de sujets en lien avec la transition avec des chefs d'entreprises et des élus.

Le « World Forum Artois » s'adresse plus particulièrement aux entreprises de l'arrageois et du bassin minier. Le choix a été fait, en accord avec les trois agglomérations associées (CUA, CALL, CAHC), d'en orienter la thématique sur les questions de mobilité.

Après une première édition en septembre 2023, le réseau Alliances souhaite organiser un second « World Forum Artois » le 14 octobre prochain à Arras. Le thème retenu est « l'innovation matérielle et immatérielle au service de la mobilité ».

Il est proposé de soutenir l'organisation de ce World Forum à hauteur de 5 000 € HT sur un budget prévisionnel total de 39 000 € HT (12%).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 17/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 5 000 € HT à l'association Réseau Alliances pour la Responsabilité sociale et environnementale, sise Cité des Echanges, 4 rue Eugène Jacquet à Marcq-en-Baroeul (59700) pour l'organisation du World Forum Artois – Mobilité innovante et durable le 14 octobre 2025

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Loison-sous-Lens - Parc d'Activités des Oiseaux - Terrain communautaire Désaffectation et déclassement

Monsieur Geoffrey IANNONE, demeurant 24 quater rue Devouges à Loison-sous-Lens (62218), est riverain d'une parcelle communautaire située Parc d'Activités des Oiseaux à Loison-sous-Lens, contiguë à sa propriété. Il sollicite l'acquisition d'une partie de ce terrain enherbé d'environ 430 m² avant arpentage qui n'a pas d'utilité pour l'établissement intercommunal. Il n'a pas été relevé d'obstacles techniques à cette éventuelle cession et la commune de Loison-sous-Lens n'y est pas opposée. Le bien, compris dans l'emprise d'un bassin communautaire, fait partie du domaine public de l'établissement intercommunal.

Préalablement à toute démarche dans ce sens, il y a lieu d'intégrer la surface considérée (430 m² environ avant arpentage) au domaine privé de l'établissement intercommunal au travers d'un acte juridique de déclassement après constatation de sa désaffectation.

Vu les clichés photographiques en date du 16 septembre 2025 au vu desquels il est observé qu'une partie de la parcelle référencée section AH n°531p à Loison-sous-Lens, sur une emprise représentant 430 m² environ, se trouve être clôturée et qu'elle ne fait plus partie de l'emprise de l'ouvrage communautaire,

Vu l'article L2141-1 du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques qui dispose qu'un bien qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'acte administratif constatant son déclassement,

Considérant que la parcelle référencée section AH n°531p au cadastre de Loison-sous-Lens, représentant 430 m² environ, n'est plus affectée au service public d'assainissement,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 17/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Dit que la parcelle intercommunale référencée section AH n°531p à Loison-sous-Lens est déclassée sur une surface de 430 m² environ conformément au plan joint et est intégrée au domaine privé de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Démission de la CALL en tant que membre de l'association "Agence d'Urbanisme de l'Artois" (AULA)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2015, approuvant l'adhésion de la CALL à l'association AULA,

Vu la délibération relative au projet de convention entre la CALL et l'association AULA pour l'année 2025,

Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, et notamment l'article 4.4,

Vu le courrier en date du 23 juin 2025 émanant de la CALL, exprimant sa volonté de mettre fin à sa participation en tant que membre de l'AULA,

L'agglomération de Lens-Liévin a engagé, depuis plusieurs mois, une réflexion approfondie sur les leviers de transformation de son action publique en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et d'attractivité.

À l'heure des défis majeurs - transitions écologiques, crises foncières, mutations économiques – il est fait le choix de recentrer nos moyens sur des outils plus directement pilotés à l'échelle de l'intercommunalité, dans une logique de cohérence, d'agilité et de réactivité.

En vertu de l'article 4.4 des statuts de l'AULA, la qualité de membre se perd par la démission, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, adressé au Président de l'association avec un préavis de six mois. Par courrier en date du 23 juin 2025, la CALL informait la Présidente de l'AULA de sa volonté de mettre fin à sa participation en tant que membre de l'AULA, au terme de l'année 2025.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre fin à la participation de la CALL en tant que membre au sein de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois. Cette démission s'inscrit dans une volonté affirmée de renforcer notre autonomie stratégique et notre capacité d'ingénierie territoriale, au service d'un projet de territoire renouvelé, plus proche de nos habitants et mieux adapté à nos spécificités locales.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 17/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la démission de de la CALL en qualité de membre de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois.

Autorise le Président à notifier la présente décision à l'Agence d'Urbanisme de l'Artois et, le cas échéant, d'engager les négociations ainsi qu'à signer tout acte ou convention associés au processus de démission de la CALL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFIL, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention financière entre la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour l'exploitation de l'aire provisoire de grand passage située sur la commune de Billy-Montigny

Par délibération en date du 25 avril 2019, le Conseil communautaire a acté la création d'une aire de grand passage provisoire, sur la commune de Billy-Montigny.

Par délibération en date du 4 octobre 2019, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention financière entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Cette convention financière actait notamment la clé de répartition des dépenses entre les deux collectivités, en s'appuyant sur le rapport des populations perspectives arrondi à 1/3 pour la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et 2/3 pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Ladite convention était passée pour une durée de deux ans ferme, soit jusque fin 2021, puis reconductible de manière expresse, par voie d'avenant. Or, les avenants ne reprenaient pas les montants afférents aux exercices de 2022 à 2024.

Ainsi, les dépenses engagées au titre de l'exploitation de l'aire provisoire de grand passage n'ont pas fait l'objet d'un cofinancement par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

La convention jointe a pour objet de régulariser cette situation, en précisant les montants afférents à ces exercices, ainsi que la somme due par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin au titre de sa participation, pour les années précitées.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 17/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention financière entre la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour l'exploitation de l'aire de grand passage provisoire située sur la commune de Billy-Montigny.

Précise que les participations financières correspondantes seront versées au budget général.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Commune de Vimy : Exemption temporaire à la contrainte de présence d'un taux minimum de logements locatifs sociaux (Article 55 de la Loi SRU) Période Triennale 2026 - 2028

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et Renouvellement Urbain, dite loi SRU, impose, dans son article n°55, l'obligation pour certaines communes de disposer d'un taux minimum de logements locatifs sociaux, selon des critères définis par le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Les lois n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté dite Loi Égalité/Citoyenneté et n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration, et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS » ont apporté des modifications aux motifs et aux modalités d'exemption des communes concernées par le dispositif de l'article 55 de la loi SRU Ces critères concernent :

- les communes insuffisamment connectées par des transports publics aux bassins d'activité et d'emploi. Ce critère est remplacé par une exemption pour « isolement ou difficulté d'accès aux bassins de vie et d'emplois environnants rendant la commune faiblement attractive » ;
- les communes situées dans une agglomération de plus de 30 000 habitants dans laquelle le ratio entre le nombre de demandes de logement locatif social, et le nombre d'emménagements annuels dans le parc social, hors mutations internes, établi par extraction des données provenant du Système National d'Enregistrement (SNE), au niveau de l'agglomération, est inférieur à un seuil précisé par décret au début de chaque période triennale. L'exemption pour faible tension du marché locatif social est ouvert à tous les territoires SRU, et ne concerne plus seulement les agglomérations de plus de 30 000 habitants mais aussi les EPCI et agglomérations de plus de 50 000 habitants avec une commune de plus de 15 000 habitants ;
- les communes dont plus de la moitié du territoire urbanisé est soumis à une inconstructibilité selon l'article L302-5 du Code de la construction et de l'habitation. L'exemption a été élargie avec l'ajout des zones de recul de côte et les périmètres de protection immédiats des points de captage, pour caractériser l'impossibilité de construire des bâtiments à usage d'habitation.

Le décret n°2023-107 du 17 février 2023 précise les notions d'isolement et de difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois, ainsi que les indicateurs permettant d'apprécier la faible attractivité en résultant.

Sur le territoire communautaire, la commune de Vimy a été identifiée comme pouvant bénéficier de cette exemption, au motif de son isolement ou des difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois environnants, difficultés qui la rendaient faiblement attractive au sens de l'article R302-14-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Par deux fois, en juin 2017 (pour le triennal 2017–2019) et en octobre 2019 (pour le triennal 2020-2022), cette situation de moindre desserte des bassins d'emplois en transports en commun avait amené la commune de Vimy à disposer d'une mesure d'exemption pour les deux périodes.

Est fait le constat suivant :

- le taux d'évolution de la population calculé à partir de la population municipale montre une hausse de 1,1 % de la population (+46 habitants) entre 2015 et 2021 [Source INSEE 2021] ;
- la population active de la commune de Vimy est de 74,54% (source INSEE 2024), les bassins d'emplois de proximité étant localisés sur Arras, Avion et Lens ;
- l'indicateur de concentration d'emplois, en 2021, (= nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est de 46,8 ;
- le taux de vacance structurelle, (= nombre de logements du parc privé vacants depuis 2 ans ou plus, rapporté au nombre de logements du parc privé de la commune) est de 6,7 % en 2023 ;
- le taux de tension sur le logement locatif social (= nombre de demandes de logements sociaux par rapport au nombre d'emménagements annuels, hors mutations internes dans le parc locatif social) est de 7,3 ;
- en termes de desserte en transports en commun, la commune n'est pas concernée par le circuit de Bus à Haut Niveau de Service ;
- la commune dispose d'une gare SNCF de la ligne Arras–Hazebrouck–Dunkerque / Calais dont les horaires des arrêts ont une fréquence d'un train par heure, aux heures de pointe (le matin vers Lens ou Arras entre 6h30 et 9h30, idem le soir pour le retour vers la commune de Vimy selon la même fréquence entre 17h30 et 19h30) ;
- la commune est concernée directement par deux lignes de transports en commun (Bus) n°59 depuis Lens via Eleu-dit-Leauwette et Avion avec terminus à Vimy avec des fréquences de passages d'un bus par heure de Vimy à Lens le matin (vers 7h30 et 8h30) et d'un unique bus pour revenir vers Vimy le soir vers 17h30. Une autre ligne (417) permet de rejoindre la commune d'Arras avec une fréquence de deux bus le matin (7h00 et 7h45) et trois retours le soir de 16h20, 17h20 & 18h20.

La commune de Vimy, dans un projet d'aménagement volontariste, prévoit, dans la durée du prochain triennal, la construction de plusieurs programmes de logements, essentiellement sociaux, qui ont pour finalité de rattraper le déficit constaté en matière de proportion de logements locatifs sociaux au regard du nombre total de résidences principales sur la commune.

En conséquence et en accord avec la commune, à la demande des services de l'État, la CALL sollicite l'exemption sus évoquée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 17/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

57 « pour »

0 « contre »

21 « abstention »

(Abstention du Groupe Communiste et Républicain)

Autorise le Président à solliciter la demande d'exemption, pour la commune de Vimy, à l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) imposant l'obligation de disposer d'un taux minimum de logements sociaux, selon des critères définis par le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) en vertu des lois n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et Citoyenneté et n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « Loi 3DS » et par le décret d'application n°2023-107 du 17 février 2023, pour la période triennale 2026 – 2028.

Autorise le Président à signer les pièces administratives liées à ce dispositif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D8

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Avenant n°2 au Programme d'Actions 2025 : Sécuriser les aides accordées par l'Anah et la CALL, garantir une rénovation du parc privé de qualité

En tant que délégataire des aides à la pierre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) est un acteur central de la rénovation du parc privé. Pour 2025, le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) nous a alloué une enveloppe ambitieuse de **10 639 239 €**, avec pour objectif la rénovation de 340 logements. L'année 2024 a été marquée par une mobilisation significative des dispositifs existants, mais le premier semestre 2025 confirme les dérives majeures liées à l'ouverture du dispositif Mon Accompagnateur Rénov (MAR). **Cette délibération a pour objectif d'exposer les dérives observées et de proposer des mesures concrètes pour garantir la bonne utilisation des fonds publics et la qualité des rénovations sur le territoire.**

Pour déployer cette programmation ambitieuse, la CALL articule plusieurs outils complémentaires :

- Un Programme d'Intérêt Général (PIG), actif de mai 2020 à mai 2025,
- Un Pacte Territorial France Rénov', qui prend le relais à compter de mai 2025 pour une durée de trois ans,
- Un Programme opérationnel de prévention d'accompagnement des copropriétés (POPAC),
- Et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), centrée sur les communes de Lens, Liévin et Harnes, en cours jusqu'en 2026.

Cette ingénierie territoriale permet de cibler finement les problématiques d'habitat, d'adapter les réponses selon les publics, et de garantir une cohérence d'action entre les différents dispositifs.

En 2024, **376 logements** ont été rénovés mobilisant une enveloppe de **11 445 013 € de subvention Anah et 624 223 €** de la CALL. Parmi les logements rénovés :

- 306 sont issus de l'accompagnement réalisé dans le cadre du PIG et 28 de l'OPAH-RU,
- 42 dossiers sont issus du diffus (hors opération programmée).

Les dossiers déposés hors opération programmée sont déposés par des opérateurs labellisés Mon Accompagnateur Rénov (MAR).

La Réforme Anah 2024 : un virage pour l'accompagnement

Pour rappel, au 1er janvier 2024, l'Anah a refondu ses aides dans le but d'accélérer la rénovation énergétique, notamment en exigeant un minimum de deux sauts de classe énergétique (via le dispositif 'Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné'). Pour ce faire, deux modifications majeures ont été apportées :

- **Augmentation significative des aides** : Les montants des aides ont été considérablement revalorisés, en fonction du nombre de sauts de classe et de l'étiquette énergétique initiale du logement. Par exemple, un ménage très modeste peut désormais bénéficier de jusqu'à **65 000 €** d'aide de l'Anah pour atteindre quatre sauts de classe.
- **Ouverture de l'accompagnement** : Le dispositif "Mon Accompagnateur Rénov" (MAR) a été élargi à de nouveaux opérateurs "non historiques". Ces derniers doivent désormais obtenir un agrément et justifier, entre autres, d'une qualification d'auditeur énergétique.

L'année 2024 a permis la mise en place progressive de cette réforme. Sur la CALL, **une centaine de dossiers ont été déposés par ces nouveaux opérateurs MAR, le plus souvent extérieurs à la Région**. Par ailleurs, plusieurs opérateurs historiques redéposent également des dossiers (citons par exemple : Inhari, Graal, Page9...).

État des lieux des dossiers déposés du 1/01 au 22/06/2025

	Nbre de dossiers déposés en 2025	Estimation des crédits Anah prévisionnels en €	Nbre de dossiers agréés	Nbre de dossiers en cours d'instruction	Nbre de dossiers à instruire
Citémétrie	115	5 M	39	17	59
Opérateurs régionaux	36	1,3 M	0	7	25
Opérateurs nationaux	122	5,6 M	0	10	112
TOTAL	273	11,9 M	39	34	196

Les constats observés lors du premier semestre 2025 : des pratiques qui menacent nos objectifs

Le premier semestre 2025 a été caractérisé par une **forte accélération des dépôts de dossiers** par ces nouveaux opérateurs MAR. Avec **160 dossiers** déposés par une soixantaine de MAR venus de toute la France, cette situation a généré de **nombreuses inquiétudes et de fortes suspicions de fraudes**.

Plusieurs constats alarmants ont été faits :

- **Dépôts par des MAR éloignés et entreprises non régionales** : De nombreux dossiers proviennent de MAR situés dans des territoires éloignés de la CALL (Lyon, Biarritz, Reims, Paris, Île-de-France, Bordeaux, Bourg-en-Bresse...), travaillant avec des entreprises issues de ces mêmes régions. Cette situation soulève des doutes sérieux sur l'indépendance du conseil des opérateurs MAR vis-à-vis des entreprises réalisant les travaux, ainsi que sur la réalité des visites et audits des logements.
- **Audits de complaisance** : Une grande majorité de ces opérateurs déclarent que les logements concernés sont des "passoires énergétiques" et qu'ils atteindront des classes énergétiques B, voire A, après travaux. L'objectif manifeste est d'obtenir les aides maximales de l'Anah, suggérant des audits réalisés sans la rigueur requise.
- **Pratiques commerciales trompeuses et "reste à charge 1€"** : Des devis majorés sont établis pour la collectivité, afin de permettre aux ménages d'afficher un "reste à charge de 1 €", ce qui est une forme d'offre commerciale déguisée.
- **Mandats administratifs et financiers** : Certaines entreprises non régionales collaborent avec des MAR qui se positionnent comme mandataires administratifs et financiers. Ils perçoivent ainsi directement les subventions pour le compte des propriétaires, soulevant des questions sur la transparence des transactions.

Les mesures déjà mises en place par la CALL mais cependant des efforts insuffisants face à l'ampleur du problème

Face à cette situation, l'Anah a mis en place des mesures de suspension ou retrait d'agrément. Cependant, la mise en place de ces mesures est extrêmement longue. Face à l'afflux massif de dossiers et la montée de la fraude, l'Anah a suspendu la plateforme de dépôt des dossiers Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné le 23 juin. Elle envisage de rouvrir la plateforme courant septembre. Cette suspension permettra des ajustements du dispositif, notamment pour lutte contre la fraude.

Aussi, la CALL a déjà pris des mesures significatives dans son Programme d'Actions Territorial 2025 (délibération du 3/04/2025) et de son avenant n°1 (délibération du 19/06/2025) , les principales évolutions portaient sur :

- Pour les travaux somptuaires ou manifestement surévalués : mise en place d'un plafond maximum éligible pour plusieurs postes de travaux,
- La priorisation des aides de la CALL :
 - o aux propriétaires accompagnés par l'opérateur missionné par la CALL dans le cadre de l'OPAH-RU, le PIG, le PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' ou le POPAC,
 - o Aux dossiers déposés par les autres MAR dans le cadre du dispositif Mon Logement Décent pour les propriétaires occupants modestes et très modestes, sous réserve : d'une validation par la CLAH et qu'aucune fraude n'a été signalée,
- L'exigence de l'installation d'une ventilation mécanique (VMC, VMR) et la nécessité de fournir l'autorisation administrative (permis ou déclaration préalable) pour les travaux.

Enfin, **des visites de contrôle** ont été menées par les instructeurs Anah de la CALL, portant sur **55 logements, exclusivement issus de dossiers déposés par de nouveaux opérateurs Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)**. Les résultats confirment les inquiétudes exprimées depuis plusieurs mois. De nombreuses anomalies ont été relevées : surfacturation, audits énergétiques biaisés, devis en doublon, confusion des rôles entre MAR, auditeurs et entreprises, des MAR se présentant à tort comme représentant de l'Anah, ainsi que des manquements significatifs dans l'exercice de leurs missions réglementaires. Ces pratiques préoccupantes sont d'autant plus difficiles à détecter que certains ménages, par opportunisme ou mauvaise information, en profitent également pour maximiser les aides perçues. Il convient de souligner que ces opérations de contrôle, bien que particulièrement chronophages — mobilisant deux agents pendant 9 jours pour 55 dossiers — sont essentielles pour sécuriser l'usage des fonds publics, identifier les dérives et prévenir les risques de fraude, en forte augmentation depuis l'ouverture du dispositif.

Suite aux 55 contrôles réalisés :

- 18 dossiers ont été classés sans suite (pour les motifs évoqués ci-dessus),
- 13 dossiers sont en cours d'ajustement (ajout de travaux complémentaires (VMC, menuiseries, porte d'entrée isolante) à la demande de l'instructeur, interrogation sur la capacité de financement du reste à charge du ménage, revenus du ménage erronés ...),
- 27 dossiers ont été accordés (même si les réhabilitations étaient peu vertueuses, les dossiers étaient administrativement recevables, leur rejet nous exposant juridiquement) – seuls 5 dossiers étaient de « qualité ».

Ces contrôles pour les MAR extérieurs doivent être systématisés au dépôt et au stade du paiement, engendrant un surcroît de travail pour l'équipe. Ils permettent cependant de mieux identifier les manquements des MAR et se prémunir des risques accrus de fraude.

Propositions d'actions complémentaires permettant de sécuriser les objectifs et les fonds publics

Face à cette situation critique, et en écho aux décisions prises par d'autres territoires régionaux, il semble nécessaire de mettre en œuvre des mesures complémentaires et immédiates pour garantir la bonne utilisation des fonds publics de la CALL et sécuriser le traitement des dossiers. A ce titre, l'Anah rappelle, dans sa note du 5 mai 2025 de l'Anah, que la CALL peut, en sa qualité de délégataire, rejeter les dossiers suspects en se fondant sur l'article 11 du règlement général de l'Anah qui rappelle, s'agissant de la décision d'agrément ou de rejet de la demande de subvention (art. R. 321-10, R. 321-18 du CCH) :

« La décision d'attribution de la subvention ou de rejet de la demande d'aide est prise dans la limite des autorisations d'engagement annuelles par le délégué de l'agence dans le département ou par le délégataire en application des programmes d'actions mentionnés au 1° du I et du II de l'article R. 321-10, dans le respect des articles L. 321-1 et suivants et R. 321-12 et suivants du CCH, du présent règlement, des délibérations du conseil d'administration notamment celles fixant les priorités d'intervention de l'agence et les conditions particulières d'octroi de subvention fixées en application de l'article R. 321-17, et, le cas échéant, au vu des engagements spécifiques souscrits par le demandeur. La décision est prise au regard de l'intérêt du projet sur le plan économique, social, environnemental et technique. Cet intérêt est évalué en fonction notamment des dispositions et des priorités du programme d'actions mentionné au 1° du I et du II de l'article R. 321-10 du CCH et défini au A du chapitre Ier du présent règlement. »

De fait, les mesures suivantes sont proposées, dans le respect de l'article 11 du règlement précité :

- **Rejet systématique des dossiers suspects :**
 - o De MAR ayant perdu leur agrément,
 - o De MAR agréés hors des Hauts-de-France et sans antenne locale avérée
 - o Dossiers dont les travaux ne sont pas entièrement réalisés par des entreprises et/ou sous-traitants de notre région. En effet, l'intervention d'entreprises ou sous-traitants provenant de régions éloignées compromet l'intérêt économique et environnemental des projets.
- **Priorisation des dossiers légitimes et locaux :** L'instruction sera prioritairement orientée vers les dossiers ne présentant pas de suspicion manifeste, notamment en mettant l'accent sur les dossiers déposés par le MAR désigné par la CALL et les MAR régionaux ou ayant des antennes situées en Hauts-de-France. Cela permettra de fluidifier les opérations légitimes et sera en cohérence avec nos actions.
- **Contrôles approfondis renforcés pour les nouveaux opérateurs MAR :** Pour les dossiers déposés par les nouveaux opérateurs MAR, des contrôles approfondis seront systématiquement menés au dépôt et au stade du paiement. L'objectif est de vérifier leur indépendance et leur neutralité vis-à-vis des entreprises de travaux, ainsi que la qualité globale du dossier (économique, sociale, environnementale et technique). Cette systématisation permettra de dissuader, ou tout le moins freiner, les tentatives de fraude.

- S'agissant des dossiers déjà engagés (notification en 2024 ou 2025), le service Habitat réalisera un contrôle approfondi avant le versement de la subvention Anah.

En conclusion, la situation actuelle met en péril l'efficacité de nos dispositifs d'aide à la rénovation et la confiance des ménages. Les mesures proposées sont essentielles pour **protéger les fonds publics, assurer des rénovations de qualité et restaurer la confiance dans le dispositif 'Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné** sur le territoire de la CALL.

Il est donc sollicité l'avis du conseil communautaire pour la mise en œuvre rapide de ces actions afin de maîtriser cette situation critique et de continuer à soutenir efficacement la rénovation de notre parc privé.

Cet avenant n°2 au PA s'applique à tous les dossiers déposés à compter du 1er juin 2025.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 17/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'avenant n°2 au Programme d'actions 2025 relatif à l'attribution des aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), tel qu'annexé à la présente délibération, ayant pour objet de sécuriser les aides accordées et garantir un accompagnement de qualité pour l'octroi des aides.

Autorise le Président à signer l'avenant n°2 avec l'ANAH et tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D9

DEVELOPPEMENT DURABLE

Comptes rendus annuels d'activités des concessions (CRAC) des réseaux de chaleur urbain de Lens et Liévin pour l'exercice 2024

Conformément au transfert à la Communauté d'Agglomération de la compétence supplémentaire visée à l'article L2224-38 du CGCT, au 1er janvier 2025 : « La création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid au sens de l'article L2224-38 du Code général des collectivités territoriales à compter du 1er janvier 2025 » ;

Conformément aux articles L3131-5 et R3131-2 à R3131-4 du Code de la commande publique et L1411-3 du code général des collectivités territoriales, les délégataires produisent chaque année un rapport comportant notamment les opérations relatives à l'exécution du contrat de délégation et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ces rapports ont pour objectif d'assurer l'information des élus et des usagers afin de s'assurer que les concessionnaires agissent en conformité avec les positions et les actions engagées par la CALL.

Ils sont joints à la présente délibération.

L'activité du délégataire sur le périmètre de la CALL se décline comme suit :

- le RCU de Lens permet aujourd'hui la distribution de chaleur sur environ 14,500 km de réseau, à 56 sous-stations et délivre environ 52 GWh/an sur le territoire de la commune. La majorité de l'énergie distribuée est à ce jour renouvelable, en particulier grâce à l'approvisionnement issue de la centrale de cogénération biomasse Lens Biomasse Energie, filiale de DALKIA.
- le RCU de Liévin permet la distribution de chaleur sur environ 10,500 km de réseau, à 33 sous-stations et délivre environ 18 GWh/an. La majorité de l'énergie distribuée est à ce jour renouvelable grâce à l'interconnexion réalisée en 2022, l'énergie renouvelable est donc également issue de la cogénération Lens Biomasse Energie. L'interconnexion a notamment eu pour principaux objectifs :
 - le verdissement du RCU de Liévin dans une stratégie de décarbonation du territoire,
 - le développement des ventes pour la DSP du RCU de Lens.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, les rapports ont fait l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics locaux qui s'est réunie le 29 septembre 2025.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 23/09/2025
Le Conseil,

Prend acte des comptes rendus d'activités portant sur l'exercice 2024 relatifs à l'exécution des deux délégations de service public pour la production et la distribution de l'énergie calorifique sur les deux communes concernées, ainsi que de leur synthèse.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D10

DEVELOPPEMENT DURABLE

Règlement intérieur de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin - Prise en compte des mises à jour de l'année 2025

Pour mémoire, le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés et exploitation des déchetteries communautaires attribué à la société Nicollin a pris effet au 1^{er} janvier 2025, pour une durée ferme de 3 ans, pour s'achever le 31 décembre 2027.

En raison de la modification, de la mise en œuvre ou de l'arrêt de certains services, ainsi que des précisions à apporter sur les modalités de présentation des déchets à la collecte, des modifications mineures ont également été apportées au règlement de collecte :

- Actualisation du marché de collecte en cours ;
- Modification concernant la distribution des calendriers de collecte ;
- Modification des règles de fourniture des conteneurs pour les logements collectifs et les Entités Autres que Ménages ;
- Suppression des éléments sur les déchetteries suite à la création d'un règlement spécifique.

Il est donc proposé de mettre à jour en conséquence ce règlement de collecte, il entrera en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération. Les autres dispositions de ce règlement de collecte restent inchangées.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 23/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

77 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Approuve le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin mis à jour en conséquence et qui entrera en vigueur à compter de sa publication sur le site de la Communauté d'Agglomération.

Autorise le Président à signer le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin mis à jour en conséquence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D11

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rétrocession des bornes enterrées - remise en état du parc de bornes

Dans le cadre de son programme de modernisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin procède progressivement au développement de la collecte par apport volontaire des déchets ménagers à l'échelle de son territoire.

Dans ce contexte, par délibération C060325_D12 du 06 mars 2025, la CALL a fait évoluer les conditions de prise en charge de fourniture et entretien-maintenance des Bornes d'Apport Volontaire Enterrées (BAVE) pour la collecte des déchets ménagers et assimilés en permettant la rétrocession des bornes d'un bailleur privé.

Il est rappelé, que jusqu'à présent le processus de rétrocession était le suivant :

- Réalisation d'un état des lieux entre les services de la CALL et le bailleur,
- Réalisation de travaux de remise en état de fonctionnement par le bailleur le cas échéant,
- Réception des bornes par la CALL,
- Rédaction d'une convention de rétrocession,
- Signature des parties et prise en compte de l'entretien par la CALL (le bailleur restant responsable du nettoyage du pied de borne), la CALL pouvant maintenant se substituer au bailleur du fait de l'absence de nettoyage, en vertu de la délibération C190625 du 19 juin 2025.

Il est proposé aujourd'hui, de faire évoluer le processus de rétrocession en actant le principe d'une reprise en l'état des bornes des bailleurs/promoteurs/communes afin d'accélérer la remise en état des bornes du fait de l'inaction de certains propriétaires ou de délais trop longs de réparation induisant des problèmes récurrents de salubrité publique.

Les services de la CALL ont estimé, en l'état actuel du parc de bornes, le besoin de remettre en état (conservation de la cuve béton et suppression de la cuve métallique puis adaptation d'une nouvelle cuve/plate-forme et avaloir) 40 bornes en 2025 et près de 84 en 2026 sur les communes de Lens, Liévin, Avion et Harnes. Les budgets correspondants ont été sollicités pour abonder le budget 2025 gestion des déchets, soit 200 000 € HT en section de fonctionnement (réparations) et 321 000 € HT en section d'investissement (rénovation).

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 23/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe les modalités de prise en charge financière et technique des bornes enterrées permettant une reprise en l'état des bornes enterrées dans le processus de rétrocession avec les bailleurs.

Autorise le Président à signer les avenants aux conventions en cours, les conventions à venir ainsi que tout autre document jugé utile.

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus au budget 2025 sur les imputations : Budget/Investissement 321 000 €/Ligne de crédit 11319 et Budget/Fonctionnement 200 000 €/Ligne de crédit 7668.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D12

DEVELOPPEMENT DURABLE

Appels à projet Collecte et Déchets abandonnés Dépôt de deux dossiers de subvention auprès de CITEO

Dans le cadre du nouveau contrat 2025-2029 avec CITEO encadrant le soutien financier du tri des emballages et papiers-cartons recyclables, la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL) souhaite déposer sa candidature à deux appels à projet AAP Collecte et AAP déchets abandonnés.

Concernant l'AAP Collecte, un dossier similaire avait déjà été déposé fin 2024, mais n'avait finalement pas été retenu. 80 % des dépenses sont éligibles avec un plafond de 500 000 € HT. La CALL a identifié un budget de dépenses d'environ 1,8 M € HT. Il portera sur la qualité du tri, l'optimisation des performances de collecte des plastiques/métaux/papiers et verre (déploiement des bornes enterrées emballages et verre et conteneurs aériens pour le verre) et la communication. Les dépenses à prendre en compte démarrent au 1er avril 2025 et jusqu'à 24 mois après le démarrage du projet.

Pour cet AAP Collecte, un dossier de pré-candidature était à adresser pour le 12 septembre et les dossiers de candidature sont à déposer avant le 7 novembre 2025.

La convention encadrant ce partenariat serait d'une durée de 24 mois à compter de sa notification.

Concernant, l'AAP Déchets abandonnés, il permettrait de financer le nettoyage des pieds de bornes, corbeilles de rues et certains dépôts diffus (mais contenant majoritairement des emballages et papiers). Il conviendra pour la commune candidate d'établir un Plan de Lutte contre les déchets Abandonnés (PLDA) permettant d'identifier les actions à mettre œuvre suite à l'établissement d'un diagnostic, élément dont les communes les plus peuplées disposent déjà.

CITEO offre également un accompagnement expert, des retours d'expériences, un interlocuteur dédié, des outils d'aide à la décision et des soutiens financiers. Pour des communes urbaines de plus 5 000 habitants la participation de CITEO est de 3,2 €/hab/an (près de 103 000 € pour la commune de Lens potentiellement) et 0,9 €/hab/an pour des communes rurales.

La convention serait signée jusqu'au 31 décembre 2027 avec tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2029 avec un soutien versé annuellement. Pour cet AAP déjà en vigueur, il n'y a pas de date butoir et d'autres communes peuvent se rattacher au dispositif tous les ans (préférentiellement en début d'année pour bénéficier du maximum d'aides sinon proratisé).

Les communes ainsi que la CALL devront chacune délibérer et une convention de groupement sera élaborée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 23/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le dépôt de deux candidatures de la Communauté d'Agglomération aux appels à projets Collecte et Déchets abandonnés lancés par CITEO.

Autorise le président à signer les conventions dédiées et contrats à intervenir avec CITEO et tout acte y afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D13

DEVELOPPEMENT DURABLE

Dispositif PSE – accompagnement des agriculteurs – convention de partenariat CALL/Campus Agro.Environmental.62

Dans le cadre du dispositif « Paiement pour Services Environnementaux » (PSE), engagé depuis fin 2024, la CALL souhaite engager un partenariat avec le Campus Agro-environnemental du Pas de Calais afin de favoriser l'accompagnement des exploitants agricoles du territoire et les exploitants engagés dans le PSE dans l'amélioration de leurs pratiques culturelles.

Cette collaboration reposerait sur le partage des retours de la ferme du site d'Arras du Campus Agro-Environnemental du Pas-de-Calais.

Celle-ci teste et met en place depuis quelques années des pratiques agro-environnementales dans le cadre de projets « Ecophyto » ou en relations avec divers partenaires.

L'objectif de ce partenariat est de promouvoir des pratiques culturelles permettant de réduire apports d'azote et de travailler sur la diminution de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) pour limiter voire supprimer les désherbants chimiques.

En outre, les exploitants auront l'opportunité de découvrir des cultures à Bas Niveau d'Intrants (BNI) mises en place sur l'exploitation pédagogique du campus et d'échanger sur leur mise en œuvre et leur intérêt.

Le projet de convention définit les modalités de partenariat entre la CALL et de Campus-agro-environnemental afin de permettre :

- L'organisation d'animation thématiques sur les pratiques culturelles à faible impact environnemental,
- La mise en avant et la partage des résultats d'essais menés dans les fermes du Réseau DEPHY, auxquelles est rattaché le Campus,
- La sensibilisation et l'accompagnement des exploitants du territoire de la CALL aux pratiques réduisant la lixiviation de l'azote et la dépendance aux produits phytosanitaires.

La durée de ce partenariat serait d'un an à compter de la notification de la convention, reconductible dans les conditions définies par cette dernière.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 23/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le partenariat entre le Campus Agro.Environnemental.62 et la CALL, ayant pour objet un partage de connaissances entre ce Campus et les exploitants agricoles du territoire de la CALL, dans le cadre du dispositif « Paiement pour Services Environnementaux (PSE) », pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction dans les conditions définies par la convention afférente.

Autorise le Président à signer la convention de partenariat afférente et tout document subséquent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFIL, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D14

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2024 Service public de production d'eau potable

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L. 3131-5 du Code de la commande publique et L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire chargé de la gestion du service public de production d'eau potable.

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public de production d'eau potable pour l'année 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 29 septembre 2025,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 23/09/2025
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public de production d'eau potable pour l'année 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFIL, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D15

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2024 Service public de distribution d'eau potable

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L.3131-5 du Code de la commande publique et L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire chargé de la gestion du service public de production d'eau potable.

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public de production d'eau potable pour l'année 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 29 septembre 2025,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 23/09/2025
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public de distribution d'eau potable 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D16

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2024 - Service public d'assainissement

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L. 3131-5 du Code de la commande publique et L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire du service public d'assainissement.

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public d'assainissement au titre de l'année 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 29 septembre 2025,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 23/09/2025
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement pour l'année 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFIL, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D17

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable 2024

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité de ses services.

Cette disposition est guidée par le double souci de transparence du fonctionnement du service vis-à-vis de l'assemblée délibérante et de l'utilisateur. À ce dernier titre, le rapport a également été présenté à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du CGCT.

Enfin, le contenu du rapport sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement <http://www.services.eaufrance.fr/> comme cela a déjà été fait pour les données des années précédentes.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 29 septembre 2025,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 23/09/2025
Le Conseil,

Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2024 ci-joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D18

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) 2024

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité de ses services.

Cette disposition est guidée par le double souci de transparence du fonctionnement du service vis-à-vis de l'assemblée délibérante et de l'utilisateur. À ce dernier titre, le rapport a également été présenté à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du CGCT.

Enfin, le contenu du rapport sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement <http://www.services.eaufrance.fr/> comme cela a déjà été fait pour les données des années précédentes.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 29 septembre 2025,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 23/09/2025
Le Conseil,

Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2024 ci-joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D19

DEVELOPPEMENT DURABLE

Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) – Modalités de déploiement sur le domaine public – Appel à Initiative Privée – Désignation du lauréat et approbation de la convention d’occupation du domaine public

A travers ses compétences en matière de mobilités et d’environnement, la CALL met en œuvre une politique visant l’amélioration de la qualité de l’air et de la qualité de vie de ses habitants sur son territoire. En cohérence avec la gratuité des transports en commun ou le développement des pistes cyclables, l’électrification du parc de véhicules est un levier en termes de décarbonation et de limitation des émissions de pollution dans l’air, concourant à un développement social et environnemental équilibré. L’accès équitable aux Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) s’inscrit pleinement dans cette démarche de développement durable.

Dans sa séance du 2 octobre 2024, le Conseil communautaire a approuvé le lancement d’un Appel à Initiative Privée en vue d’identifier les opérateurs privés souhaitant être accompagnés dans leurs projets d’installation de bornes de recharge sur le domaine public du territoire de la Communauté d’Agglomération.

Lancée le 4 mars 2025 sur la base d’un projet de déploiement équilibré inscrit dans le Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE) établi en concertation avec les communes, elle a permis de recevoir 6 offres le 30 avril 2025 ; après analyse sur la base de critères techniques et financiers, des auditions des 3 meilleurs candidats ont eu lieu le 23 juin 2025 pour une remise des dernières meilleures offres le 22 juillet 2025.

A l’issue de cette consultation et de l’analyse des offres, il est proposé de désigner IZIVIA lauréat, en raison du niveau d’engagement de qualité de service élevé, de la très bonne stratégie de déploiement, de la prudence et du réalisme du modèle économique et de sa très forte expérience dans le IRVE. Son offre se distingue par la robustesse économique de son plan d’affaires pour le déploiement de 208 points de charge sur une centaine de stations sur les 36 communes composant la CALL.

Pour l’usager, le tarif de recharge est fixé à :

- 0,38 € / kWh pour les bornes 22KW AC,
- 0,42 € / kWh pour les bornes 22KW AC / 24KW DC,
- 0,52 € / kWh pour les bornes 100 KW DC.

L’implantation de chacune des bornes donnera lieu à la signature d’une Convention d’Occupation du Domaine Public tripartite (opérateur / CALL / ville) incluant une redevance fixe pour la commune à hauteur de 160 € par place de stationnement et par an (ou 400 € par place de stationnement en zone payante et par an), et une redevance variable de 4% du Chiffre d’affaires HT de la borne pour la CALL.

Il est rappelé que ce déploiement n’occasionne aucun frais d’investissement ou de fonctionnement pour les communes et la CALL.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 23/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la désignation du lauréat suite à la procédure d'Appel à Initiative Privée, à savoir IZIVIA.

Approuve le modèle de Convention d'Occupation du Domaine Public et autorise le Président à signer toutes les CODP relatives aux points de charge déployés sur l'ensemble des communes pendant 2 ans, ses avenants et tout document s'y rapportant,

Indique que les recettes relatives aux redevances variables indiquées dans les conventions d'occupation du domaine public sont inscrites.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D20

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Accompagnement numérique du territoire Lancement d'un appel à projets

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu le Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » signé le 24 septembre 2024,

Vu la feuille de route numérique de l'agglomération votée le 5 décembre 2024 par le conseil communautaire,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a adopté par délibération du conseil communautaire du 06 décembre 2024 sa feuille de route du numérique. Quatre axes ont été identifiés, dont l'inclusion numérique territoriale.

A ce titre, elle souhaite accompagner financièrement les associations de son territoire, qui, par le biais de leurs offres d'inclusion numérique, permettent de lutter contre la fracture numérique.

Ainsi, la CALL initie un appel à projets pour soutenir des actions concernant les 2 sujets suivants :

- L'accompagnement des publics jeunes éloignés du numériques et difficiles à capter, via la pratique ludique ;
- Les usages responsables du smartphone, à destination des seniors.

Le budget global alloué à l'appel à projet serait de 3 000 €, avec, pour chaque action, un budget maximum de 2 000 € et dans la limite d'un maximum par action de 50%.

Les projets seront sélectionnés en deux étapes : d'abord, une phase de sélection administrative, durant laquelle la conformité des dossiers sera vérifiée. Ensuite, un jury évaluera la pertinence des projets en fonction de leur cohérence avec l'écosystème territorial, leur capacité à répondre aux besoins des publics cibles et à la thématique identifiée, leur caractère innovant, ainsi que leur alignement avec les objectifs de la feuille de route numérique. Un regard particulier sera porté sur le potentiel de répliquabilité des actions et sur la capacité des porteurs de projets à participer à des synergies avec les communes avoisinantes, notamment rurales.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le lancement de l'Appel à Projet « Accompagnement numérique du territoire ».

Approuve le cahier des charges relatif à l'Appel à Projet « Accompagnement numérique du territoire ».

Précise que les crédits nécessaires, qui représentent un montant total de 3 000 € pour l'année 2025, sont prévus au budget sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 13493. Pour chaque action, un budget maximum de 2 000 € sera alloué, sur la base d'un co-financement maximum par action de 50%.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D21

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Subvention à l'association "Collectif Lens Emploi Solidarité (CLES)" - Accompagner le territoire avec la fin du support de Windows 10

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la feuille de route numérique de l'agglomération votée le 5 décembre 2024 par le conseil communautaire,

Vu la demande de subvention présentée par l'Association CLES et réceptionnée par la CALL le 08/08/2025.

Dans le contexte de la fin annoncée du support de Windows 10 en octobre 2025, de nombreux particuliers vont se retrouver avec du matériel informatique considéré comme obsolète par les standards commerciaux, alors qu'il reste pleinement fonctionnel.

Face à cet enjeu numérique, environnemental et social, l'association "CLES" (Collectif Lens Emploi Solidarité) souhaite mettre en place un programme de collecte, de reconditionnement et de redistribution de matériel informatique auprès des habitants de notre territoire.

L'objectif de ce projet est triple :

- Favoriser l'inclusion numérique en équipant des publics en difficulté (étudiants, personnes âgées, demandeurs d'emploi...) avec des ordinateurs fonctionnels ;
- Réduire les déchets électroniques, en donnant une seconde vie au matériel voué à être jeté ;
- Promouvoir les logiciels libres, en installant des systèmes d'exploitation Linux, stables, sécurisés, performants et respectueux des données personnelles.

Pour assurer le succès de cette initiative, l'association sollicite une subvention qui permettrait de :

- Financer les outils et composants nécessaires au reconditionnement (disques durs, barrettes de mémoire, câbles, etc.) ;
- Acquérir un peu de matériel complémentaire (claviers, écrans, adaptateurs) pour compléter les unités centrales reçues ;
- Sensibiliser les habitants via des campagnes locales de collecte et d'information ;
- Organiser des ateliers d'initiation à Linux et à l'informatique libre.

Ce projet est en cohérence avec les engagements de la CALL, notamment ceux de la feuille de route numérique.

C'est pourquoi il est proposé d'accorder à l'association CLES le montant demandé, soit 5 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 5 000 € à l'association CLES (Collectif Lens Emploi Solidarité), sise Centre DUMAS, 3 rue Courbet, 62300 à Lens pour son projet de reconditionnement informatique sous Linux.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, qui représentent un montant total de 5 000 € pour l'année 2025, sont prévus au budget sur l'imputation : DSIN/Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 13493.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFIL, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D22

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Subvention à l'association "Les Amis de Mandela" - Projet : Accompagner le territoire avec la fin du support de Windows 10

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la feuille de route numérique de l'agglomération votée le 5 décembre 2024 par le conseil communautaire,

Vu la demande de subvention présentée par l'Association Les Amis de Mandela et réceptionnée par la CALL le 13/08/2025.

Dans le cadre de la lutte contre l'obsolescence des équipements numériques actuellement sous licence Windows 10, l'association Les Amis de Mandela souhaite organiser une série d'ateliers :

- Introduction aux logiciels libres ;
- Installation et configuration de distributions libres ;
- Utilisation quotidienne et bureautique ;
- Sécurité et maintenance ;
- Sensibilisation et accompagnement personnalisé.

Ces ateliers seront conçus pour être accessibles à tous, quel que soit le niveau de compétence initial des participants. Ils seront animés par des professionnels dans le domaine des logiciels libres et de la formation.

Ces ateliers seront destinés à tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap et sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

En proposant des alternatives libres, il est possible d'aider les utilisateurs à éviter les coûts supplémentaires et à bénéficier de solutions logicielles flexibles et sécurisées.

Cet ensemble d'atelier représente un coût global de 5 000 € (cinq mille euros). Ce projet est en cohérence avec les engagements de la CALL, notamment ceux de la feuille de route numérique.

A cet effet, il est proposé d'accorder à l'association LES AMIS DE MANDELA le montant demandé, soit 5 000 € soit 41,49 % du budget du projet.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 5 000 € à l'association Les Amis de Mandela, sise à l'École en travail social AFERTES, rue des Montagnards parvis Korczak, 62210 à Avion pour son projet de Sensibilisation à la Sécurité Informatique sur le Territoire du Pays de Lens.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, qui représentent un montant total de 5 000 € pour l'année 2025, sont prévus au budget sur l'imputation : DSIN/Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 13493.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D23

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Renouvellement du label Pays d'art et d'histoire

Vu la délibération du 25 mai 2007 entérinant la labellisation Pays d'art et d'histoire par la signature d'une de convention de partenariat avec l'Etat au titre du label,

Vu la délibération du 1^{er} juin 2015 validant l'avenant à la convention initiale Pays d'art et d'histoire ainsi que ses annexes,

Depuis 2008, le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Une convention décennale fixant les objectifs liés au label a été signée avec le Ministère de la Culture le 14 mars 2008. Un avenant à cette convention, signé le 18 juin 2015, a permis d'actualiser le contexte culturel et touristique et de réajuster les objectifs et les moyens dédiés au dispositif permettant de déroger à l'échéance de la convention initiale et de repousser le renouvellement à 2025.

Les Villes et Pays d'art et d'histoire s'engagent dans un programme qui vise à :

- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et sensibiliser les habitants et les professionnels à la qualité architecturale et paysagère,
- Initier le public jeune à l'architecture, à l'urbanisme et au patrimoine,
- Mettre à disposition du public touristique un programme de visites-découverte de qualité, réalisées par un personnel qualifié,
- Assurer la communication et la promotion de l'architecture et du patrimoine à l'intention de publics diversifiés,
- Gérer le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale par des actions de connaissance et de recherche, et par l'inscription de Lens-Liévin dans des réseaux régionaux, nationaux et internationaux.

Devenu un acteur incontournable à l'échelle locale, le Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin (la CALL et les 36 communes qui la composent), a su inscrire son action au cœur des grands projets de l'agglomération (Louvre-Lens, inscriptions du Bassin minier et des sites funéraires de la Grande Guerre au Patrimoine mondial, centenaire de la Grande Guerre, Chaîne des parcs, transformations du cœur d'agglomération) et favoriser l'appropriation des mutations urbaines et paysagères auprès des habitants et du jeune public, en développant une politique des publics de qualité. Cela, grâce à la mise en place d'une unité dédiée de valorisation de l'architecture et du patrimoine, composée de 3 postes à temps plein (chef de projet, chargé de développement, chargé de médiation), au sein de la Direction Culture Patrimoine Tourisme et Sport.

Le bilan des 16 années de labellisation réalisé en 2024 a confirmé l'intérêt et la nécessité de poursuivre cet engagement qui contribue pleinement au développement du territoire et à l'épanouissement de ses habitants. Tout au long de l'année 2025, l'équipe en charge du label, sous la conduite de la DRAC Hauts-de-France et d'un comité de pilotage composé d'élus référents sur les problématiques identifiées à l'occasion du bilan, a travaillé au dossier de renouvellement en vue d'établir une nouvelle convention décennale en 2025. Un travail de concertation a été mené avec la DRAC et les différents partenaires afin d'écrire collectivement des ambitions partagées pour les 10 années à venir (2025-2035) en matière de patrimoine, d'architecture, de paysage et de qualité du cadre de vie.

Par cette délibération, la Communauté d'agglomération entérine son souhait de réaffirmer son attachement au dispositif et sollicite ainsi l'instruction de la demande de renouvellement auprès des services de l'Etat à l'appui d'un dossier de renouvellement composé du bilan des 16 années de labellisation et du nouveau projet Pays d'art et d'histoire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Valide le dossier de renouvellement.

Décide d'engager le dépôt du dossier pour instruction auprès des services de l'État.

Autorise le Président à :

- défendre le renouvellement auprès de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture,
- signer tout document nécessaire à cette procédure,
- signer après l'obtention du renouvellement, la convention de partenariat avec l'Etat et toutes les pièces relatives à sa mise en place,
- inscrire les enveloppes financières nécessaires dans le cadre des budgets 2026 et suivants,
- solliciter la participation financière de l'Etat et d'éventuels autres partenaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX

C161025_D24

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Fixation du montant de la contribution statutaire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour 2025 au Musée du Louvre-Lens

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre-Lens »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre-Lens »,

L'article 20 des statuts du musée prévoit que « *Le financement du musée du Louvre-Lens est assuré solidairement par la région Nord-Pas-de-Calais, le département du Pas-de-Calais et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Leurs participations peuvent être complétées par d'autres recettes en particulier :*

- *Les subventions de l'Union européenne, de l'État, des collectivités territoriales et de toute autre personne publique ou privée,*
- *Le produit des droits d'entrée, des visites conférence et des inscriptions aux ateliers pédagogiques,*
- *Les produits de l'organisation de manifestations culturelles,*
- *Les revenus de biens meubles et immeubles,*
- *La rémunération des services rendus,*
- *Les libéralités, dons et legs,*
- *Les produits des aliénations ou immobilisations,*
- *Les produits des contrats et concessions,*
- *Toute autre recette autorisée par les lois et règlements en vigueur.*

La charge résultant pour les collectivités territoriales du financement annuel de l'établissement public de coopération culturelle du musée du Louvre-Lens est répartie selon les quotités suivantes :

- *8/10e à la charge de la région Nord-Pas-de-Calais,*
- *1/10e à la charge du département du Pas-de-Calais,*
- *1/10e à la charge de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.*

Cette charge tiendra notamment compte des disponibilités financières de ces collectivités et de l'évolution législative liée à l'organisation territoriale. »

Sur recommandations de la DDFIP, il est nécessaire de fixer par une délibération spécifique et conformément au vote du budget primitif 2025, la contribution statutaire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à hauteur de 1 248 980 €. Ce montant correspond à celui prévu dans le cadre du budget primitif de l'EPCC pour 2025, soit 1/10e des cotisations à la charge des collectivités, pour un total de 12 489 800 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution de la contribution financière à l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre-Lens » à hauteur de 1 248 980€ au titre de l'année 2025.

Autorise le Président à signer tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 248 980€ sont prévus au Budget Primitif 2025, sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 3801.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D25

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Attribution d'une subvention à l'association Artconnexion – Accompagnement d'un collectif d'anciens mineurs et de familles d'anciens mineurs pour la création d'une œuvre contemporaine

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention présentée par l'Association Artconnexion et réceptionnée par la CALL au mois de juin 2025,

Sous l'impulsion d'un ancien mineur de Lens-Liévin, M. Maurice DUPONT, une réflexion s'est construite avec un collectif d'anciens mineurs et de membres de famille d'anciens mineurs des départements du Nord et du Pas-de-Calais pour rendre hommage aux mineurs morts de la silicose. Au fil des échanges, il a été posé comment la silicose s'est imposée dans l'inconscient collectif comme la maladie emblématique qui met en exergue la question de la santé et de la sécurité des mineurs dans l'exercice de leur fonction, créant pour tous le renvoi récurrent entre les dangers de l'extraction du charbon en sous-sol et la vie des mineurs et de leur famille à la surface dans leurs difficultés comme dans leurs joies.

En concertation avec le Louvre-Lens, il a été posé la perspective d'aborder le sujet sous l'angle de la création contemporaine par une œuvre qui serait installée dans le parc du musée. Une telle démarche fait écho avec l'ambition incarnée par le Louvre-Lens qui, par son installation sur un ancien carreau de fosse, est le lieu d'une mémoire minière transcendée par l'art et tournée résolument vers l'avenir.

L'œuvre voulue a vocation à faire réparation, en reconnaissant les conséquences sur la santé des mineurs de l'extraction du charbon, et à faire mémoire collectivement, en parlant à tous, que l'on soit ancien mineur, habitant du Bassin minier ou visiteur.

Pour permettre la concrétisation de ce projet, le collectif souhaite s'inscrire dans la démarche des Nouveaux Commanditaires initiée par la Fondation de France qui permet à des citoyens de s'associer à des artistes pour commander des œuvres d'art qui répondent à l'intention et à l'enjeu qu'ils souhaitent exprimer et partager.

Cette démarche des Nouveaux Commanditaires induit l'accompagnement par un médiateur dont le rôle est de faciliter l'expression des attentes du collectif des commanditaires citoyens, de permettre le choix concerté d'un artiste sensible à ces attentes, et d'animer le dialogue permanent entre les commanditaires et l'artiste tout au long du processus de création jusqu'à l'inauguration de l'œuvre.

Dans les Hauts-de-France, le médiateur-producteur pour la mise en œuvre du programme des Nouveaux Commanditaires est l'association Artconnexion qui promeut par ses projets et le Centre d'art qu'elle anime la production, l'expérimentation et le soutien aux arts visuel en cherchant à créer la création des liens forts entre les artistes, les œuvres et les publics. Dans le cadre du programme des Nouveaux Commanditaires, Artconnexion a ainsi accompagné plus de 40 projets depuis 2000.

Dans la première phase du projet, l'accompagnement par Artconnexion comprendra les actions suivantes :

- Organisation des réunions du groupe de commanditaires-habitants.
- Définition des orientations artistiques du projet avec les commanditaires (juin-septembre 2025).
- Création du cahier des charges de la commande avec les commanditaires.
- Recherche de l'artiste adapté au cahier des charges (octobre-novembre 2025) dans l'objectif d'identifier un ou une artiste ayant la capacité de réaliser une œuvre pour l'espace public qui réponde au cahier des charges des commanditaires.
- Développement du projet artistique (décembre 2025 - avril 2026) en coordonnant les échanges entre l'artiste et les commanditaires. La présentation pour validation de l'étude-projet de l'artiste aux commanditaires est prévue en avril 2026.

Consécutivement, la phase 2 du projet en 2026-2027 portera sur la production de l'œuvre pour laquelle une démarche spécifique de recherche de mécénat sera entreprise.

Eu égard à l'importance du projet pour le territoire, la CALL propose d'accompagner l'association Artconnexion, basée 9 rue du cirque à Lille, dans cette première phase du projet estimée à 30 000 € en attribuant une subvention de 10 000 €, soit une contribution équivalente à celle du Conseil Régional Hauts de France et du Musée du Louvre-Lens.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue le versement d'une subvention de 10 000 € pour accompagner l'association Artconnexion, basée 9 rue du cirque à Lille, dans cette première phase du projet de création d'une œuvre rendant hommage aux mineurs silicosés.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget 01/Investissement/ Ligne de crédit 11250.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D26

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Attribution d'une subvention à l'association Les amis de CinéComédies - édition 2026

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la délibération n°C021024_D27 - Attribution d'une subvention à l'association Les amis de CinéComédies - édition 2025,

A la faveur d'un succès grandissant du Festival CineComedies sur le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin, l'association en charge du pilotage dudit festival « Les amis de CineComedies » avait repris l'attache de l'intercommunalité en 2024 afin de lui signifier son intérêt de développer davantage cet événement et de le pérenniser.

A l'appui d'une programmation éclectique alliant œuvres patrimoniales et nouveautés en avant-première en compagnie de personnalités de renom (Dany Boon, Valérie Lemercier et Pierre Richard, Clovis Cornillac, Colline Serreau, Michel Boujenah, ...), cette manifestation a pour ambition de faire découvrir des œuvres cinématographiques consacrées à la comédie sur grand écran, de promouvoir les grands auteurs d'hier et d'aujourd'hui et aussi de soutenir la nouvelle création. Le festival place également le spectateur au cœur de son projet puisque de nombreux temps d'échanges, bords de scène, animations et actions participatives sont proposés.

Depuis 2018, le Festival CineComedies s'est imposé rapidement comme un événement du cinéma comique en France et envisage, parallèlement à une reconnaissance internationale, l'évolution territoriale de son projet autour de quatre piliers :

- Proposer un événement culturel centré sur la comédie au cinéma dans l'ensemble de l'agglomération,
- Construire une proposition ambitieuse et attractive permettant d'offrir un événement culturel à chaque commune et d'inciter la mobilité des publics,

- Aller chercher le public qui s'autocensure,
- Offrir une programmation à la fois populaire et exigeante tant dans le choix des films que des animations locales.

Pour sa part, la CALL, à l'appui d'une politique volontariste, soutient et porte des événementiels à rayonnement intercommunal donnant à voir d'une offre culturelle de qualité, pluridisciplinaire et attractive.

Elle s'est engagée dans plusieurs actions portant sur l'éducation à l'image telles que le Vidéo Mapping Festival, les dispositifs « Les mioches au ciné » et « D'une toile à l'autre » et a formé, à partir d'un appel à candidatures en 2024 et 2025 un groupe d'« influenceurs du Grand écran », composé de jeunes du territoire.

Par ailleurs, elle dispose d'équipements cinématographiques de proximité sur son territoire (Le Familia à Avion, Le Prévert à Harnes, le centre culturel Arc-en-Ciel à Liévin) avec lesquels elle porte une réflexion et des actions partagées quant à l'accompagnement des habitants dans leur découverte d'une offre audiovisuelle intéressante et adaptée.

D'autres équipements culturels (centres culturels et médiathèques) proposent régulièrement une offre dédiée à l'éducation à l'image (ciné-goûter /ciné-sandwich), qui font d'eux aussi des partenaires privilégiés.

Dès lors, il a été proposé en 2025 de soutenir l'association les Amis de Cinecomedies dans le cadre d'un partenariat de trois ans, délimité par la signature d'une première convention pluriannuelle d'objectifs, couvrant la période 2025-2027, associée à une convention financière annuelle.

La quatrième édition du festival CineComedies au sein de l'intercommunalité se déroulera sur quatre jours, du jeudi 4 au dimanche 7 juin 2026, avec pour ambition de poursuivre l'extension de son action sur les communes du territoire. A l'instar des années précédentes, la mise en œuvre des diffusions serait construite avec les communes hôtes. Elles pourraient prendre la forme de projections dans des salles de cinéma ou lieux culturels (Familia à Avion, Prévert à Harnes, Arc-en-Ciel à Liévin, Colisée à Lens, La Scène du Louvre-Lens, ...), de rencontres/ dédicaces, d'une compétition de courts-métrages, de ciné-concerts ou encore de happenings en ville.

La programmation jeune public avec les écoles et les collèges constituera également un axe important du projet 2025-2027. Des journées pédagogiques sont d'ores et déjà envisagées en dehors du temps fort du festival, afin de favoriser une meilleure appréhension des œuvres diffusées, mais aussi aux enjeux de l'industrie cinématographique.

Pour ce qui est des axes programmatiques saillants, il s'agirait d'une proposition culturelle construite autour d'avant-premières en lien avec les futures sorties estivales.

Considérant l'intérêt d'accueillir sur le territoire le festival CineComedies, tant pour ce qui est de l'accès à l'offre culturelle pour nos habitants qu'au regard des retombées en termes d'image et d'attractivité, il est proposé d'accorder à l'association un soutien financier de 100 000 € par an (pour l'édition 2026, un soutien correspondant à 32 % du coût total de l'opération évalué à 313 000 €). Le montant et les modalités de versement de la subvention seront fixées par le biais d'une convention annuelle.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution de la subvention annuelle de 100 000 € pour la mise en œuvre de l'édition 2026 du festival CineComedies Lens-Liévin, dans le bon respect de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.

Autorise le Président à signer les conventions annexées, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 100 000 € seront prévus au Budget Primitif 2026, sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 8676.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D27

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Contractualisation avec les 4 jours de Dunkerque Organisation

Par délibération du Conseil Communautaire du 12 mai 2022, les élus ont approuvé la contractualisation avec les 4 jours de Dunkerque Organisation afin que cette manifestation sportive d'envergure et de prestige ait lieu tous les ans sur le territoire de la CALL entre 2023 et 2025.

Ainsi, Avion et Mazingarbe ont été respectivement villes de départ en 2023 et 2024 puis en 2025, Lens a été ville d'arrivée.

Les 4 jours de Dunkerque / Grand prix Hauts de France comptent parmi les nombreuses courses à étapes françaises de moins d'une semaine. Organisé depuis près de 70 ans, l'événement évolue afin d'accueillir chaque année les équipes cyclistes les plus prestigieuses au travers de 6 journées de course couvrant plus de 1000km de route et 230 communes de la Région Hauts de France. Très suivi médiatiquement mais aussi par une foule de plus en plus dense le long des parcours afin d'applaudir une caravane constituée de 70 véhicules et d'encourager un peloton de 130 coureurs cyclistes.

Afin que cet événement perdure sur le territoire de la CALL, il est proposé de renouveler la contractualisation avec les 4 jours de Dunkerque Organisation pour les 5 prochaines années (2026 - 2030).

L'association « 4 jours de Dunkerque Organisation » est de type loi 1901 à statut étendu. Elle est donc considérée par l'administration fiscale comme une entreprise et relève de la commande publique, marché sans publicité ni mise en concurrence préalables (art 2122-3 alinéa 3) en raison de l'existence de droits d'exclusivité : Le recours à un opérateur déterminé dans le cas mentionné au 3° n'est justifié que lorsqu'il n'existe aucune solution de remplacement raisonnable et que l'absence de concurrence ne résulte pas d'une restriction artificielle des caractéristiques du marché.

Comprenant les contraintes de l'association de proposer des parcours sans cesse renouvelés, il est attendu de ce partenariat que durant les 5 prochaines années une commune de la CALL soit ville de départ (35 000 €) ou ville d'arrivée (45 000 €) au moins sur 3 éditions et qu'un maximum de communes de la CALL soient traversées avec ou sans ville de départ/arrivée.

La CALL inscrira les budgets correspondants si l'une de ses communes est choisie ville de départ ou d'arrivée, charge à la commune choisie d'apporter l'aide logistique nécessaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le renouvellement du partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les 4 Jours de Dunkerque Organisation de 2025 à 2030 inclus.

Approuve la prise en charge pour les éditions 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 des coûts financiers d'adhésion si une commune est choisie comme ville de départ : 35 000 € ou ville d'arrivée 45 000 €, sous réserve du vote des crédits correspondants dans les budgets.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération jusqu'en 2030 inclus.

Précise que les crédits nécessaires, seront proposés au vote du budget lorsqu'une commune aura été choisie ville de départ ou d'arrivée de la manifestation

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D28

RESSOURCES ET MOYENS

Convention de mandat pour la restructuration, rénovation et le réaménagement de la Ferme Alexandre à Villers au Bois

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les missions du service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposent deux accompagnements distincts et spécifiques :

- Assistance et ingénierie pour la transition durable et d'aide aux communes,
- Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à réalisation d'un projet.

Par délibération du 24 avril 2023, la commune de Villers-au-Bois a adhéré au service commun de la transition durable et d'aides aux communes pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction à compter de la signature de la convention cadre.

La commune de Villers-au-Bois souhaite restructurer la ferme Alexandre propriété de la commune, propriété de la commune pour y affecter différentes activités, Les bâtiments sont destinés à accueillir d'une part un espace bibliothèque/médiathèque incluant un espace dédié à l'accueil ponctuel des scolaires, des jeunes et des associations, sorte de tiers lieu (réunions, petites manifestations ...) ainsi qu'une maison d'assistante maternelle ou une crèche. De manière générale Le projet vise la création d'un lieu multifonctionnel, vivant et chaleureux : un lieu de rencontre, de rassemblement, de services de proximité, d'échanges culturels et associatifs. Cette multifonctionnalité sera contenue tant dans les bâtiments que dans les espaces extérieurs.

Le coût global de cette opération est estimé à 1 991 619,51€ HT soit 2 400 443,40 €TTC (valeur août 2025) dont 1 592 756 € HT pour les travaux.

Cet accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage que souhaite lui confier la commune de Villers-au-Bois afin que la CALL puisse agir au nom et pour le compte de la commune concernant le suivi de la réalisation de ce futur équipement.

La durée prévisionnelle du mandat sera de 36 mois, à compter de sa date de notification. Cette durée comprend les délais d'études, d'obtention des autorisations administratives, de réalisation des ouvrages jusqu'à leur réception.

Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun transition durable et aide aux communes auquel la Commune de Villers-au-Bois a adhéré le 19 mai 2023 et au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire et spécifique.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention-cadre du service commun transition durable et aide aux communes du 19 mai 2023, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de rénovation, de restructuration et de réaménagement de la ferme Alexandre propriété de la commune de Villers-au-Bois est de 37 620€ soit 12 540 € /an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et ses éventuels avenants donnée par la commune de Villers-au-Bois à la Communauté d'Agglomération au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire ainsi que l'ensemble des marchés qui seront passés, dont les marchés de travaux, afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage.

Autorise le Président à signer l'avenant pour le transfert du marché de maîtrise d'oeuvre, relatif au projet de restructuration et de rénovation de la ferme Alexandre pour l'ensemble des prestations afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune de Villers-au-Bois à la Communauté d'agglomération.

Fixe le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 37 620 € soit un versement de 12 540 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

Précise que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025 sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement/ Programme T-MANDAT :

- Dépenses sur opération 23D15989/ Ligne de crédit 11917/ Chapitre 458141
- Recettes sur opération 23D15990/ Ligne de crédit 11918/ Chapitre 458241.

Précise que la participation financière spécifique complémentaire sera versée sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11883.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D29

RESSOURCES ET MOYENS

Avenant n°2 à la convention de mandat pour la rénovation de la salle Caullet de Loos-en-Gohelle

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Par délibération du 17 novembre 2022, le Conseil Communautaire a validé l'accompagnement de la CALL pour ce projet de rénovation énergétique de la salle Caullet de Loos-en-Gohelle, menée selon une réflexion globale, au-delà de la simple rénovation de la toiture vétuste, permettant à terme un meilleur confort d'utilisation. Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a alors été confiée par la Ville de Loos-en-Gohelle à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

La présente délibération a pour objet de modifier les coûts de la convention et d'arrêter le coût prévisionnel des travaux, lequel sert de base au calcul des honoraires définitifs du groupement de maîtrise d'œuvre.

Les études de conception ont mis en évidence une augmentation du coût prévisionnel des travaux afin de répondre aux exigences techniques et réglementaires (reprises structurelles, traitement acoustique, extensions).

Ainsi, le coût prévisionnel des travaux, initialement estimé à 885 000 € HT, est désormais arrêté à 1 198 790,00 € HT (valeur juillet 2025), soit une évolution de +313 790 € HT par rapport à l'estimation initiale.

En conséquence, le coût total de l'opération, intégrant honoraires et frais annexes, passe de 1 448 409,60 € TTC à 1 806 503,35 € TTC.

La durée prévisionnelle du mandat égale a 36 mois reste inchangée.

Cette délibération a pour objet de préciser que la consultation des marchés de travaux se fera selon un allotissement (nombre de lots restant à définir) afin de faciliter la coordination en phase chantier. La durée des travaux est estimée à 8 mois.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » du 5 mai 2022, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement de ce projet de rénovation thermique de la salle polyvalente de Loos-en-Gohelle est de 27 225 € soit 9 075 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans sur la base du coût de travaux estimé à 1 198 790 € HT (Phase PRO à Juillet 2025).

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de l'avenant 2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune de Loos-en-Gohelle à la Communauté d'agglomération.

Fixe le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 27 225 € soit un versement de 9 075 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

Autorise le Président à signer les marchés de travaux, afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune de Loos-en-Gohelle à la Communauté d'agglomération.

Précise que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Programme T-MANDAT sur les chapitres 458139 (dépenses) et 458239 (recettes).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTEELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D30

RESSOURCES ET MOYENS

Liévin : Modification de la désignation d'un conseiller communautaire au sein de la commission ressources et moyens

Le Conseil communautaire a, par délibération du 7 juillet 2020, décidé de constituer quatre commissions :

- Attractivité du Territoire,
- Développement Durable,
- Développement Social,
- Ressources et Moyens,

et fixé, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, leur composition.

Ces commissions ont pour mission d'analyser les politiques actuelles dans leurs domaines de compétence respectifs, de proposer des inflexions ou la création de nouvelles politiques.

A la suite du décès de M. Yvon LEJEUNE, il y a lieu de modifier la composition de la Commission Ressources et Moyens et d'y installer M. Jacques BECQUET.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

- M. Jacques BECQUET au sein de la Commission Ressources et Moyens.

La liste est ainsi modifiée :

- **Commission chargée des Ressources et des Moyens : 22 membres**

	NOMS PRÉNOMS
1	ALEXANDRE Jean-Marie
2	BECQUET Jacques
3	CANIVEZ Patrick
4	CHWICKO Martine
5	DARRAS Jérôme
6	DERNONCOURT Daniel
7	DESMARETZ Arnaud
8	FINEZ Sabine
9	FRANCKE Nicolas
10	HOUZIAUX Jeanne
11	IDYOUSSEF Abdeljalil
12	KUCHCINSKI André
13	LA GRANGE Philippe

14	MARTIN Brigitte
15	MEPHU NGUIFO Laure
16	PEDOWSKI Christian
17	PETIT Brigitte
18	RUSIN Sophie
19	SPRIMONT Christian
20	STIEVENARD Christine
21	TENTELIER Vincent
22	WISEUX Maurice

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D31

RESSOURCES ET MOYENS

Représentants à divers organismes : Modification de la représentation de la Communauté d'agglomération dans certaines structures (Stade Couvert Régional de Liévin, Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme et SAEM T62)

A la suite du décès de M. Yvon LEJEUNE, survenu le 27 juillet 2025, il convient de mettre à jour la représentation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin dans les structures listées ci-dessous, auxquelles elle adhère :

- Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional de Liévin : 1 suppléant,
- Comité de Direction de Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme : 1 titulaire,
- SAEM Territoires 62 : 1 délégué au Conseil d'Administration.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne :

- M. Pierre SENECHAL, délégué suppléant, au sein du Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional de Liévin,
- M. Jean-Marie ALEXANDRE, délégué titulaire, au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme,
- M. Nicolas GODART, délégué au Conseil d'Administration de la SAEM Territoires 62.

La composition des structures est ainsi modifiée :

Structures	Titulaires	Suppléants
Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional de Liévin (7 titulaires et 7 suppléants)	- M. Sylvain ROBERT	- M. Nesrédine RAMDANI
	- M. Laurent DUPORGE	- M. Henri JACKOWSKI
	- Mme Samia SADOUNE	- Mme Caroline LOUBAT
	- M. Joachim GUFFROY	- Mme Brigitte MARTIN
	- M. Patrick CANIVEZ	- Mme Christelle BUISSETTE
	- M. Bernard BAUDE	- M. Anouk BRETON
	- M. Laurent POISSANT	- M. Pierre SENECHAL

Structures	Titulaires	Suppléants
Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme (12 titulaires et 12 suppléants)	- M. Philippe DUQUESNOY	- <i>M. Christian SPRIMONT</i>
	- M. Nicolas FRANCKE	- <i>Mme Catherine DAMBRINE</i>
	- Mme Hélène CORRE	- <i>Mme Carine BANAS</i>
	- Mme Christine STIEVENARD	- <i>Mme Corinne TATE</i>
	- Mme Martine GERMA	- <i>M. Christophe CIURYS</i>
	- Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH	- <i>Mme Christine ROSZAK</i>
	- Mme Perrine CIOFFI	- <i>Mme Virginie COLLART</i>
	- Mme Ludivine PLOUVIER	- <i>M. Steven VANDEVOORDE</i>
	- Mme Nathalie MEGUEULLE MANIER	- <i>M. Laurent DUCAMP</i>
	- Mme Martine DEMEYERE	- <i>M. Gaston CHOQUENET</i>
	- M. Jean-Marie ALEXANDRE	- <i>Mme Bernadette DOUTREMEPUICH</i>
	- M. Philippe VANTORRE	- <i>Mme Virginie MARTEL</i>
SAEM Territoires 62 3 représentants au CA dont 1 à l'AG	- M. Laurent DUPORGE (CA +AG) - M. Bruno TRONI (CA) - M. Nicolas GODART (CA)	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX

C161025_D32

RESSOURCES ET MOYENS

Révision des statuts du Syndicat Mixte Pour la Plateforme Multimodale de Dourges

Il résulte des effets conjugués des modifications de la fiscalité locale au plan national, des hauts taux de commercialisation des emprises logistiques disponibles au sein du périmètre de la plateforme par la SPL Delta 3, ainsi que du niveau de réalisation du Terminal multimodal et son changement récent de régime de gestion (passage en délégation de service public assortie d'un gestionnaire d'infrastructure), un impact direct sur la fiscalité du territoire et les recettes du Syndicat Mixte.

A cet égard, il est apparu opportun de modifier les modalités de financement du Syndicat Mixte, s'agissant tant de son fonctionnement que de la réalisation de ses projets, afin de les corrélérer davantage à ces nouvelles réalités.

Aux termes de l'article 13 des statuts du syndicat mixte, les modifications aux conditions initiales de fonctionnement et de composition du syndicat sont soumises aux mêmes modalités d'approbation que lors de la constitution.

Par conséquent, le Conseil Communautaire doit délibérer sur le projet ci-joint de statuts révisés du syndicat mixte.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-003 du Comité syndical en date du 4 mars 2025,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet des statuts révisés du Syndicat Mixte pour la Plateforme de Dourges.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D33

RESSOURCES ET MOYENS

Artois Mobilités : Rapport d'activité 2024

Le rôle d'Artois Mobilités est d'organiser le transport urbain, de concevoir et de mettre en œuvre une politique cohérente en matière de transport à l'échelle de son territoire de compétence.

Artois Mobilités est une structure publique, régie par le Code Général des Collectivités Territoriales. Le périmètre de cet établissement public englobe les 150 communes qui composent les Agglomérations de Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Artois Mobilités, a adressé à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, son rapport d'activité 2024.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2024 d'Artois Mobilités.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D34

RESSOURCES ET MOYENS

Société Anonyme d'Economie Mixte Territoires 62 Rapport d'activité 2024 et rapport annuel des mandataires

La Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Territoires 62 intervient auprès des collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets de développement territorial. Ses actions se déploient au travers de modes d'interventions réglementés : concessions d'aménagement, mandat ou AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

Selon les dispositions de l'article L1524-3 du Code général des collectivités territoriales qui fixe les règles d'administration et de contrôle applicables aux collectivités territoriales ou aux groupements de collectivités territoriales actionnaires de sociétés d'économie mixte, la SAEM Territoires 62 doit présenter à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin son rapport d'activité au titre de l'année N-1.

Conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, un rapport est présenté devant le Conseil Communautaire par les membres du conseil d'administration de la société représentant la collectivité ou le groupement actionnaire au sein de la société Territoires Soixante Deux. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2024 de la SAEM Territoires 62.

Prend acte du rapport annuel des mandataires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin administrateur de la SAEM Territoires 62.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAÏI, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D35

RESSOURCES ET MOYENS

Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme Rapport d'activité 2024

Par délibération du 20 novembre 2013, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a décidé la création d'un Office de Tourisme et du Patrimoine sous la forme d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial.

Pour rappel, par délibération du 22 juin 2023 la CALL a validé le principe de l'extension du périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, permettant ainsi d'engager en 2024, la constitution d'un office de tourisme inter-agglomérations. Ainsi, il a été décidé de l'extension du périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme sous forme d'EPIC permettant d'englober les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Hénin Carvin, lors du Conseil du 14 décembre 2023.

Conformément à l'article R133-13 du Code du Tourisme, l'office a adressé à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin son rapport d'activité 2024, il convient d'en prendre acte.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2024 de l'Office de Tourisme « Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D36

RESSOURCES ET MOYENS

Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional Rapport d'activité 2024

L'Arena Stade Couvert Liévin, construit en 1985, est un équipement public propriété de la Région Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui ont décidé de constituer entre elles un Syndicat mixte chargé d'assurer la gestion de l'équipement.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional a transmis son rapport d'activité 2024 à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Il y a lieu d'en prendre acte.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D37

RESSOURCES ET MOYENS

SIZIAF : Rapport d'activité 2024

Le Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) est composé de deux membres que sont, d'une part, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR) et, d'autre part, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Outre l'aménagement et la gestion du parc des Industries Artois-Flandres, le SIZIAF assure le suivi des entreprises déjà implantées et celles à venir.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le SIZIAF a transmis son rapport d'activité 2024 à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Il y a lieu d'en prendre acte.

Le Conseil,

Prendre acte du rapport d'activité 2024 du SIZIAF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX

C161025_D38

RESSOURCES ET MOYENS

Convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais Accompagnement à la gestion des archives

Mission aux enjeux majeurs, le Code du Patrimoine et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) réglementent le processus d'archivage et définissent un certain nombre d'obligations pour les collectivités territoriales et les établissements publics.

Propriétaires de leurs archives, les collectivités doivent veiller à leur gestion, à leur conservation et à leur mise en valeur (art. L212-6 du Code du Patrimoine) et doivent également en assurer les frais de conservation (article L2321-2 du CGCT). Leur maire ou président en est de fait responsable civilement et pénalement (art. L214-3 du Code du Patrimoine).

Fort de cette responsabilité, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a décidé la création d'un poste d'archiviste numérique au sein du service Gestion de l'information en 2024. L'état des lieux relatif à la situation des archives papier réalisé par l'archiviste a mis en évidence la nécessité pour la CALL d'être accompagnée pour réaliser le reclassement, en totalité, des documents stockés

En effet, les conditions actuelles d'entreposage et la mise en œuvre d'une politique d'archivage électronique mobilise fortement l'archiviste, réduisant ainsi le temps disponible pour le traitement et la gestion de l'arriéré papier dans le respect des normes en vigueur.

Par conséquent, la CALL s'est rapprochée du Centre de Gestion du Pas-de-Calais, qui propose aux collectivités territoriales une mission d'accompagnement à la gestion des archives. Cet accompagnement peut donc prendre la forme d'une prestation de tri et de classement d'archives ayant un support papier avec rédaction des instruments de recherche. Ce type de prestation permettrait de répondre aux besoins immédiats de la collectivité tout en permettant à l'archiviste de réaliser le reste de ses missions axée sur l'archivage numérique.

Toute intervention doit obligatoirement être précédée d'un état des lieux, gratuit, permettant d'apprécier la situation de l'archivage dans la collectivité. La durée et la planification des interventions se font après réalisation de l'état des lieux puis après échanges entre notre collectivité et le Centre de Gestion.

Le coût horaire pour adhérer à ce service est fixé à 42 € de l'heure.

Il est donc proposé de passer une convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais selon les conditions définies dans la convention en annexe de cette délibération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de passer une convention avec Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais, ayant pour objet l'accompagnement à la gestion des archives (Mission Archives).

Autorise le Président à signer ladite convention et tout document afférent.

Précise que cette convention est passée à titre gratuit et qu'en cas de réalisation d'une prestation de classement d'archives papier, les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement/ Ligne de crédit 13470.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAÏI, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D39

RESSOURCES ET MOYENS

Convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais Conservation des archives numériques dans un système d'archivage électronique (SAE)

Propriétaires de leurs archives, les collectivités doivent veiller à leur gestion, à leur conservation et à leur mise en valeur (art. L212-6 du Code du Patrimoine) et doivent également en assurer les frais de conservation (article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT).

Par ailleurs et selon l'article L214-3 du Code du Patrimoine, le Président est dépositaire des archives communautaires et responsable civilement de leur intégrité, de leur bonne conservation, et ce quel qu'en soit le support (papier ou numérique).

La CALL s'est rapprochée du Centre de Gestion du Pas-de-Calais (CdG62) qui propose aux collectivités territoriales intéressées une mission de tiers-archivage numérique. L'objectif consiste à proposer un système d'archivage électronique (SAE) mutualisé au travers de la plateforme SESAM (Système Électronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé) du Centre de Gestion du Nord (CdG59).

Le tiers-archivage consiste à externaliser la conservation de tout ou partie des archives numériques de la collectivité sur un espace sécurisé et permettant d'assurer l'accès aux documents dans le temps.

Détenteur d'un agrément avec publication d'un arrêté préfectoral, le système d'archivage électronique du Centre De Gestion du Nord permet d'assurer la conservation, la sécurité, la traçabilité des actions, la confidentialité des documents qui y sont conservés. Il répond aux exigences du Code du Patrimoine et notamment des articles L. 212-4 et R. 212-19 à 31 ainsi que du référentiel de certification NF 461.

A travers ce conventionnement, le CdG59 constitue l'Autorité d'archivage, le CdG62, l'opérateur d'archivage et la CALL, l'autorité juridique.

Le montant de la contribution forfaitaire annuelle pour accéder à ce service donnant accès à une volumétrie d'archives inclus s'élève à la somme de 9450 euros TTC, conformément à la grille des contributions annexée à la convention. Une volumétrie supplémentaire peut être allouée à la demande pour un coût supplémentaire.

Indépendamment de la décision présentée à la validation du conseil, une lettre d'intention d'adhésion a été préalablement envoyée aux Archives Départementales du Pas-de-Calais. Ce document constitue le préalable à la signature de la convention précitée.

Il est donc proposé de passer une convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais afin de confier la conservation des archives numériques de la CALL au CdG59 dans le cadre juridique et financier évoqué ci-dessus et selon les conditions définies dans la convention en annexe à cette délibération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de passer une convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais, ayant pour objet le dépôt et la conservation sécurisée d'archives numériques dans le système d'archivage électronique de la plateforme SESAM du Centre de Gestion du Nord.

Autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout document à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires à l'adhésion à la plateforme SESAM sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement/ Ligne de crédit 13468.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D40

RESSOURCES ET MOYENS

Mise en place d'un dispositif mutualisé de formation en matière d'hygiène et de sécurité au travail au bénéfice des communes membres

Vu l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales relatif au schéma de mutualisation des services,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23 relatif à la santé et à la sécurité au travail,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 30 septembre 2025,

La Communauté d'agglomération a depuis plusieurs années engagé une dynamique de coopération en matière de ressources humaines, notamment à travers le club RH, qui se réunit plusieurs fois par an et permet aux responsables RH des communes d'échanger sur des sujets d'actualité. Ces échanges ont régulièrement mis en exergue les besoins en formation dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Dans cette continuité, la Communauté d'agglomération a mis en place depuis 2017 un plan mutualisé de formation avec les communes membres, élaboré en lien avec le CNFPT. Ce dispositif a permis de développer une offre de formation intercommunale adaptée aux besoins exprimés chaque année. La volonté commune est de promouvoir la santé au travail, le bien-être et la sécurité des agents territoriaux, tout en optimisant l'organisation et les moyens à l'échelle intercommunale.

Il est désormais proposé d'intégrer, à côté de ce plan annuel existant, un programme spécifique consacré à la promotion de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail. Ce nouveau volet viendra renforcer l'accompagnement des communes, en répondant à des besoins identifiés de manière précise et croissante.

Un premier recensement des besoins effectué auprès des 36 communes du territoire, dont 20 ont répondu, a permis de mesurer l'ampleur de la demande : plus de 330 besoins en formation Santé et Sécurité au Travail (SST), 130 en Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES), 149 en Formation Autorisation de Conduite d'Engins (ACES), 180 en habilitation électrique, 85 en Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), plus de 200 en manipulation des extincteurs, 22 en Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP), 85 en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP), 89 en utilisation des Équipements de Première Intervention (EPI), 43 en signalisation de chantier temporaire et 34 en Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP). Ces chiffres traduisent la nécessité d'apporter une réponse coordonnée et mutualisée.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération met en place un dispositif mutualisé de formation en matière d'hygiène et de sécurité au travail, accessible aux communes membres sur la base du volontariat.

Une convention-cadre précisera le champ d'application, les modalités d'organisation matérielles et financières, les responsabilités ainsi que le cadre d'intervention du service. Elle indiquera expressément les agents et missions dévolues, et définira les modalités d'intervention.

Dans un esprit de solidarité intercommunale, l'adhésion à ce service support ne donnera lieu à aucune contribution financière annuelle obligatoire, étant précisé qu'un agent de la CALL bénéficie de l'agrément nécessaire pour dispenser cette formation (suivi d'une formation individualisée par l'agglomération). Néanmoins, une participation tarifaire par formation pourra être prévue lorsque cela s'avère nécessaire, notamment pour les formations nécessitant un prestataire extérieur, et sera précisée dans la convention.

Le programme reposera sur deux volets complémentaires :

- des formations dispensées directement par des agents qualifiés de la Communauté d'agglomération (par exemple en matière de SST, de gestes qui sauvent, d'habilitation électrique, PRAP, Manipulation des extincteurs, procédures d'évacuation, travail sur écran),
- des formations organisées dans le cadre d'achats mutualisés afin de réduire les coûts et de faciliter l'accès à des prestations spécialisées (CACES, SSIAP, HACCP, ACES, permis, utilisation des EPI, vérification des EPI, travail en hauteur, permis feu, Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés (CATEC), Amiante etc.).

Ce dispositif permettra ainsi de réaliser des économies d'échelle, d'optimiser les moyens humains et matériels, et de garantir une meilleure disponibilité de l'offre de formation au bénéfice des communes.

Les communes participantes auront pour rôle de désigner et d'exprimer leurs besoins, d'assister aux réunions de coordination et d'utiliser les outils mis à disposition pour le recueil et le suivi de ces besoins.

La Communauté d'agglomération, de son côté, s'engage à accompagner les communes dans la définition de leurs attentes, en lien avec le CNFPT, les prestataires spécialisés et ses propres services internes, et à proposer un calendrier partagé des formations élaboré en concertation.

Un comité de suivi sera institué afin d'assurer le pilotage et l'évolution du dispositif. Il aura pour mission de discuter et valider le bilan annuel du dispositif, d'examiner les conditions financières de mise en œuvre et de formuler des propositions visant à améliorer le fonctionnement et à orienter les missions d'accompagnement.

La réussite de cette démarche reposera sur la mobilisation de moyens humains qualifiés en ressources humaines, afin d'assurer la coordination, la planification et le suivi du dispositif.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide la mise en place d'un dispositif mutualisé de formation en matière d'hygiène et de sécurité au travail au bénéfice des communes membres,

Approuve le projet de convention-cadre régissant les principes de fonctionnement et modalités opérationnelles, techniques, administratives et financières entre chaque commune souhaitant intégrer le service support.

Autorise le Président à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D41

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet de chargé de mission attractivité pour la Direction Développement Economique, Attractivité et Emploi

Vu les articles L313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet d'un chargé de mission attractivité,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants.

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL — 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

Dans un contexte de reconversion économique et de dynamisation territoriale, la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin souhaite renforcer son attractivité pour attirer des entreprises, des investisseurs et des talents.

A ce titre il est proposé la création d'un poste de chargé de mission attractivité qui aura pour missions de :

- Valoriser les atouts économiques du territoire,
- Développer des stratégies d'attractivité en lien avec les acteurs locaux (entreprises, collectivités, associations),
- Promouvoir l'image de l'agglomération à l'échelle régionale,
- Accompagner les entreprises et les porteurs de projets dans leur implantation ou développement.

Ce poste s'inscrit dans une démarche de transformation du territoire post-industriel, en s'appuyant sur ses forces (patrimoine minier, dynamisme culturel, infrastructures modernes, etc.).

Intégré au sein de la DGA Développement, le chargé de mission mettra en place des actions pouvant améliorer l'attractivité du territoire vis-à-vis des entreprises, leurs salariés, et des événements permettant d'accroître le rayonnement de l'agglomération.

En lien avec le projet du territoire, il mettra en place les conditions de renouvellement des capacités foncières de l'agglomération, par la création/extension des parcs d'activités et en particulier la reconversion de friches, Il assurera la prospection et le suivi de l'accueil d'entreprises ; Il fera le lien entre les besoins des entreprises et les organismes de formation, et proposera de nouvelles formations si besoin ; Il imaginera de nouveaux événements marqueurs du territoire, permettant de renforcer son attractivité, dans les domaines de l'économie, du sport et de la culture, en lien avec les équipes en place. Enfin, il contribuera à la mise en réseau des acteurs publics, privés et associatifs agissant dans ces domaines, et veillera à maintenir un lien étroit avec les communes.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

- L'agent recruté par contrat devra justifier :

- D'un diplôme supérieur ou d'une expérience avérée dans le domaine de compétences,
- D'une connaissance fine du territoire et des partenaires institutionnels,
- Il maîtrisera également les règles d'urbanismes et juridiques.

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs, ingénieurs en chef territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chargé de mission attractivité dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D42

RESSOURCES ET MOYENS

Création de deux postes permanents à temps complet identifiés au sein de la direction des ressources humaines - Poste de chargé de mission RH expert statutaire et discipline et poste de responsable recrutement, mobilité, GPEC

Vu les articles L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création de deux emplois permanents à temps complet d'un :

- Chargé de mission RH, expert statutaire et juridique,
- Responsable recrutement, mobilité, GPEC.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la séance du Comité Technique en date du 30 septembre 2025,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, composée de 36 communes et regroupant 250 000 habitants, exerce des compétences stratégiques et structurantes qui impactent directement la vie quotidienne des habitants. À travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est engagée dans un processus de transformation ambitieux, marqué par la mise en œuvre de projets complexes et multi-partenariaux ainsi que par un renforcement significatif de la mutualisation avec les communes membres, notamment via le développement des missions de services communs.

Cette dynamique de transformation a un impact direct sur l'activité de la Direction des Ressources Humaines :

- Montée en complexité réglementaire : nécessité d'une expertise accrue en matière statutaire et disciplinaire pour sécuriser les procédures et garantir la conformité aux textes.
- Augmentation des mobilités : besoin d'un pilotage individualisé des parcours professionnels pour optimiser la gestion des compétences.
- Diversification et augmentation des besoins en recrutement : obligation de mettre en place des stratégies d'attractivité et de fidélisation dans un contexte concurrentiel.
- Développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) : anticipation des évolutions organisationnelles et accompagnement des agents dans l'adaptation à de nouvelles missions.

La réorganisation et l'évolution des missions de la DRH, nécessitent de renforcer les compétences internes afin de :

- Garantir la maîtrise des règles statutaires et disciplinaires,
- Optimiser les procédures de recrutement, de mobilité interne et de GPEC.

Il est proposé de créer deux emplois permanents à temps complet, rattachés à la Direction des Ressources Humaines :

- Chargé(e) de mission RH – expert statutaire et juridique,
- Responsable recrutement, mobilité, GPEC

Le chargé de mission expert statutaire RH intervient en aval pour sécuriser les parcours professionnels et garantir la conformité. Il accompagne, coordonne et prête assistance pour les dossiers relatifs à la gestion administrative des agents. Il contribue à la sécurisation des dispositifs, procédures et actes administratifs.

Le responsable recrutement se concentre sur l'optimisation des ressources, il contribue à la modernisation de la gestion des ressources humaines et à l'accompagnement des agents dans un environnement en constante évolution.

Ces postes contribuent à assurer une gestion optimale des ressources humaines, en alliant optimisation opérationnelle et rigueur juridique.

Il est précisé que :

- Ces emplois pourront être pourvus par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,

- Ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

- L'agent recruté par contrat devra justifier :

- De connaissances et/ou expérience avérée dans le domaine de compétence,
- De qualités relationnelles avérées,
- D'une rigueur administrative et organisationnelle,
- De la capacité à travailler en équipe et en transversalité,

- La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

- Monsieur le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer les postes permanents à temps complet de :

- Chargé de mission RH, expert statutaire et juridique,
- Responsable recrutement, mobilité, GPEC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D43

RESSOURCES ET MOYENS

Création de deux postes non permanents à temps complet de géomaticien pour la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

Ces emplois non permanents à temps complet sont créés pour mener à bien un projet identifié et seront occupés par un agent titulaire par le biais du détachement ou contractuel par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 36 mois.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

Dans le cadre de leurs missions :

- Le géomaticien création d'applications et datavisualisation oeuvrera dans une démarche de modernisation, de transition numérique et de valorisation des données au service des directions métiers (aménagement, urbanisme, réseaux, mobilité, environnement, développement économique, etc.) et du territoire. Il jouera un rôle clé dans la gestion, la valorisation des données géographiques sur la plateforme CALL pour répondre aux besoins opérationnels métiers et faciliter la prise de décision.

- Le géomaticien intégration de données, publication de services et création d'applications jouera un rôle clé dans la gestion, l'intégration et la valorisation des données géographiques, la publication de services cartographiques et la création d'applications innovantes pour répondre aux besoins métiers et faciliter la prise de décision.

Les contrats proposés sont des contrats de projet identifiés.

Les agents devront justifier :

- une formation de niveau supérieure en géomatique ou disciplines proches utilisant les SIG,
- une expérience sur des projets SIG,
- une capacité à travailler sur des projets variés, en lien avec différents métiers (urbanisme, environnement, réseaux, etc.),
- une capacité à travailler en équipe et en transversalité.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs Territoriaux.

Le recrutement des agents contractuels sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer les postes non permanents à temps complet de :

- Géomaticien création d'applications et datavisualisation,
- Géomaticien intégration de données, publication de services et création d'applications

dans le cadre d'un contrat de projet de 36 mois, pour la direction des systèmes d'information et du numérique dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D44

RESSOURCES ET MOYENS

Actualisation d'un poste permanent à temps complet de chargé de la qualité des espaces publics et voiries

Vu les articles L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de : chargé de la qualité des espaces publics et voiries,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le Comité Social Territorial en date du 30 septembre 2025,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

A la faveur d'un départ dans le cadre d'une mutation externe et dans la mesure où les compétences, les attendus et l'organigramme de la direction ont évolués, il apparaît opportun aujourd'hui de proposer au conseil communautaire de supprimer le poste de chef de bureau qualité des espaces publics et voirie, poste présent au tableau des effectifs mais qui n'avait jamais été délibéré en conseil jusqu'à présent, et de créer et identifier par délibération, le poste référencé chargé de la qualité des espaces publics et voiries.

Relevant du Chef de service de la Maîtrise d'ouvrage au sein de la Direction Générale des Services Techniques et de la Direction de l'Aménagement, des grands projets et de la Maîtrise d'Ouvrage, le responsable qualité des espaces et voirie assure la phase opérationnelle des projets neufs ou de restructuration lourde du patrimoine routier de la collectivité ainsi que des projets d'aménagement, le plus souvent en cœur urbain, pour les projets portés par la CALL.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, relevant de la catégorie B ou du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux relevant de la catégorie A,

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,

- ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

- L'agent recruté par contrat devra justifier :

- De connaissances et/ou expérience avérée dans le domaine de compétence,
- De qualités relationnelles avérées,
- D'une rigueur administrative et organisationnelle,
- De la capacité à travailler en équipe et en transversalité.

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

- Le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chargé de la qualité des espaces publics et voiries dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D45

RESSOURCES ET MOYENS

Actualisation d'un poste permanent à temps complet de chef de projet bâtiment

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de Chef de projet bâtiment,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

A la faveur d'une disponibilité et dans la mesure où les compétences, les attendus et l'organigramme de la direction ont évolués, il apparaît opportun aujourd'hui de proposer au conseil communautaire de créer le poste de « chef de projet bâtiment », poste présent au tableau des effectifs mais qui n'avait jamais été délibéré en conseil jusqu'à présent.

Au sein de la Direction Générale des Services Techniques et de la Direction de l'Aménagement, des grands projets et de la Maîtrise d'Ouvrage, le chef de projet constructions, assure la phase opérationnelle des projets neufs ou de restructuration lourde du patrimoine bâti de la collectivité.

Il conduit des opérations dans les domaines du bâtiment en réhabilitation lourdes et travaux neufs, assure la maîtrise d'œuvre en phases conception, coordonne les opérations courantes. Il assure également une assistance technique auprès des différents services porteurs d'opérations de la collectivité.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale du contrat ne pourra excéder 6 ans,

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
- de connaissances et/ou expérience avérée dans le domaine de compétence,
 - de qualités relationnelles avérées,
 - d'une rigueur administrative et organisationnelle,
 - de la capacité à travailler en équipe et en transversalité.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité.

Monsieur le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chef de projet bâtiment dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D46

RESSOURCES ET MOYENS

Actualisation d'un poste permanent à temps complet de Chargé de la surveillance et de la conservation du patrimoine communautaire

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de Chargé de la surveillance et de la conservation du patrimoine communautaire,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

La présente délibération a pour but de présenter au conseil communautaire pour régularisation un poste déjà présent au tableau des effectifs, mais n'ayant jamais été délibéré en conseil jusqu'à présent. A la faveur d'un départ dans le cadre d'une mise en disponibilité, il apparaît ainsi opportun, de créer et identifier par délibération, le poste référencé.

Relevant du Chef de Service Maintenance et Entretien du Patrimoine Bâti et Routier, et du directeur Patrimoine et Cadre de Vie au sein de la Direction Générale des Services Techniques, le chargé du Patrimoine exerce les missions de prévention nécessaires à la préservation des domaines public et privé communautaires, il traite des demandes d'occupation et de permission de voirie ainsi que la gestion du domaine public dans le cadre de la police de conservation de la voirie communautaire.

Il est également amené à travailler en collaboration avec des services extérieurs (police municipale ou nationale, gendarmerie, mairie, conseil général...). En cas d'absence et de nécessité de service, il assurera des missions dans le cadre du plan de maintenance bâtiment tous corps d'état ainsi que la gestion du parc automobile commun.

Il est précisé que :

- cet emploi relèvera du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie C ;
- cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;
- ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent recruté par contrat devra justifier :

- De connaissances et/ou expérience avérée dans le domaine de compétence,
- De qualités relationnelles avérées,
- D'une rigueur administrative et organisationnelle,
- De la capacité à travailler en équipe et en transversalité,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

Monsieur le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chargé de surveillance et de la conservation du patrimoine dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFLI, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D47

RESSOURCES ET MOYENS

Modification des délibérations relatives à différents postes identifiés au sein des services communautaires – postes déjà présents au tableau des effectifs

Vu les articles L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins des services relatifs aux créations d'emplois permanents à temps complet identifiés ci-dessous,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Vu les délibérations précédemment identifiées,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants.

La présente délibération a pour but de modifier des délibérations de création de postes actées précédemment par le Conseil Communautaire, afin d'en modifier les fondements juridiques pour permettre d'optimiser et élargir les possibilités de recrutement le cas échéant sur ces postes identifiés et référencés.

La création de ces postes avait été approuvée par différents conseils communautaires lors de leurs présentations.

Une nouvelle délibération est présentée ce jour afin de se conformer au contrôle de légalité qui préconise, dans l'éventualité du recrutement d'agents contractuels sur les postes, de faire mention des articles L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique en remplacement des articles L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique, afin d'élargir les perspectives de recrutement, en ouvrant la possibilité, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur le poste, de recruter un agent contractuel pour une période de 3 ans au lieu de 12 mois maximum.

Il est donc proposé de modifier les considérants juridiques des délibérations référencées ci-dessous et ou requalifier certains postes pour lesquels la dénomination a évolué au fil du temps :

- Délibération D55 du 24 mars 2022, relative à la création d'un poste permanent à temps complet de chargé de la commande publique, ouvert sur le grade de rédacteur territorial ou cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- Délibération D67 du 24 mars 2022, relative à la création de l'emploi permanent à temps complet de chargé de mission exploitation et prévention des déchets pour la Direction Patrimoine et cadre de vie – requalifié chef unité prévention des déchets, ouvert sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- Délibération D17 du 6 juillet 2022, relative à la création de l'emploi permanent à temps complet de chef de projet innovation – filière pour la direction développement économique attractivité et emploi - ouvert sur le cadre d'emploi des ingénieurs ou attachés territoriaux,
- Délibération D18 du 6 juillet 2022, relative à la création de deux emplois pour la direction des systèmes d'information et du numérique :

- Poste permanent à temps complet de chargé des systèmes et support utilisateur, ouvert sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- Poste permanent à temps complet de chargé de support informatique HELPDESK, ouvert sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise ou cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Il est précisé que :

- Ces emplois pourront être pourvus par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Que ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

- Que les agents recrutés par contrat devront justifier :

- Des pré requis, diplômes, connaissances et/ou expérience dans le domaine de compétence,
- Que la rémunération des agents sera calculée par référence aux grilles indiciaires correspondant aux cadres d'emploi référencés et assorties au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Que Monsieur le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier les fondements juridiques des délibérations référencées ci-dessus dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D48

RESSOURCES ET MOYENS

Modification du tableau des effectifs Poste de Directeur Général des Services Actualisation du grade de recrutement

Vu les articles L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération D5 du 23 septembre 2011,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants.

Compte tenu de la réorganisation des services et des mouvements de personnel inhérents à sa mise en œuvre, il convient d'actualiser les emplois correspondants.

Le Président propose à l'Assemblée d'actualiser la délibération D5 du 23 septembre 2011 et d'ouvrir la possibilité de recrutement d'un Directeur Général des Services au cadre d'emploi des administrateurs territoriaux.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier la délibération D5 du 23 septembre 2011 dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D49

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 81 logements situés 44 et 45 rue Gustave Courbet à LENS

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°172534 en annexe signé entre PAS-DE-CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 272 742 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°172534 constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 272 742 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D50

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt AXENTIA- Acquisition en VEFA d'une résidence universitaire de 153 logements étudiants, Chemin de marquage à LIÉVIN

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec AXENTIA prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**173771** en annexe signé entre AXENTIA ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **prêt d'un montant total de 9 085 237 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 173771** constitué de 3 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 9 085 237 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAÏI, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D51

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 51 logements situés rue des Narcisses Résidence les Pinsons à MERICOURT

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°173537 en annexe signé entre PAS-DE-CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 159 865 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°173537 constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 159 865 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D52

RESSOURCES ET MOYENS

Apurement de certaines dépenses disponibles sur les comptes d'imputation provisoire du comptable public - Budget Annexe Assainissement

Étant entendu que dans le cadre du partenariat entre les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), et les services financiers de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, un objectif d'amélioration de la qualité comptable est fixé,

Et étant observé que :

- Des titres de recettes émis par la Ville de Lens en 2009 (titre 2283), 2010 (titre 2030) et 2011 (titre 2480) d'un montant global de 4 294,95 € n'ont pas fait l'objet de mandatement par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin,

- Ces titres correspondent au remboursement des 3 dernières années de la quote-part d'intérêts d'un emprunt (références : « 137 » pour la Ville et « 7-Lens » pour la CALL) souscrit par la Ville de Lens avant les années 2000 pour des travaux d'assainissement et dont la CALL devait donc s'acquitter suite au transfert de la compétence assainissement aux EPCI,

- Après recherches dans les archives respectives de la CALL et de la DDFIP, aucune justification n'a été retrouvée pouvant justifier d'une contestation ou d'un refus de la CALL d'honorer ces dernières échéances,

Étant enfin convenu, en concertation avec les services de la DDFIP, et après approbation par délibération prise en Conseil Communautaire, de :

- Considérer la somme de 4 294,95 € comme définitivement due à la Ville de Lens,
- Procéder, sur le Budget Annexe Assainissement, au remboursement des 3 dernières échéances d'intérêt de l'emprunt référencé ci-dessus pour un montant total de 4 294,95 €,
- Porter cette même somme, en dépense au compte financier unique de l'année en cours, sur le compte 66111,
- Considérer le remboursement du dit-emprunt totalement soldé à l'issue des écritures comptables prises en application de la présente délibération.

Il est proposé, compte tenu de ce qui précède et par la présente délibération, d'autoriser l'enregistrement en comptabilité, et en dépenses, la somme précisée ci-dessus.

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'état de développement des soldes des comptes provisoires dressé par le comptable public,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le remboursement des 3 dernières années de la quote-part d'intérêts de l'emprunt souscrit par la ville de Lens et dont la CALL devait s'acquitter suite au transfert de la compétence assainissement aux EPCI et dont le montant s'élève à 4 294,95 €.

Autorise l'enregistrement en comptabilité et en dépenses, compte 66111, la somme totale de 4 294,95 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D53

RESSOURCES ET MOYENS

Apurement de certaines recettes disponibles sur les comptes d'imputation provisoire du comptable public - Budget Annexe Eau Potable

Étant entendu que :

- Dans le cadre du partenariat entre les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), et les services financiers de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, un objectif d'amélioration de la qualité comptable est fixé,

- A l'exception du cas, prévu par les textes, de la création d'une régie de recettes, les services de l'État conservent le monopole du recouvrement des recettes des collectivités locales, et qu'à ce titre, ils perçoivent directement les fonds pour le compte de la Communauté d'Agglomération,

- Il appartient néanmoins aux services financiers de l'agglomération d'émettre les titres de recettes correspondant, afin d'en enregistrer la recette au compte financier unique de chaque année, justificatifs à l'appui.

Et étant observé d'autre part que :

- Malgré les recherches des services de l'agglomération, certains justificatifs ne puissent être produits, en appui de recettes perçues par les services de la DDFIP, pour son compte. En conséquence ces recettes, sont restées en attente d'enregistrement aux comptes administratifs successifs de l'agglomération depuis plusieurs années, et parfois au-delà des délais légaux de contestation éventuelle de la créance par le débiteur, ce qui leur confère un caractère définitivement acquis pour la CALL,

- Ces sommes représentent néanmoins un montant cumulé de faible importance au regard du total des recettes perçues annuellement par la CALL, et donc n'ont un impact que de faible importance sur le résultat de clôture de l'exercice au cours duquel elles sont comptabilisées.

Étant enfin convenu, en lien direct avec les services de la DDFIP, et après approbation par délibération prise en Conseil Communautaire, de :

- Procéder, sur le Budget Annexe Eau Potable, à l'apurement des sommes en attente de comptabilisation, pour un montant total de 7 074 euros et détaillées comme suit :

Libellé du budget	Compte	Date de l'écriture	Référence des pièces	Libellé du tiers	N° du Marché	Solde au 23/09/2024
CA LENS-LIEVIN EAU	40471	20/03/2017	Ordre paiement retenue garantie/415290132	VEOLIA EAU C G E/		6 366,60 €
CA LENS-LIEVIN EAU	40471	26/12/2017	Ordre paiement retenue garantie/468380232	VEOLIA EAU C G E/		707,40 €

- Porter ces mêmes sommes, en recettes au compte financier unique de l'année en cours, sur le compte 75888,

- Réserver à la CALL, en cas de contestation ou de remise en cause de la recette par un tiers, la possibilité après étude et si la contestation s'avérait fondée, de procéder à l'inscription des crédits au budget, puis au remboursement des sommes indûment encaissées,

Il est proposé, compte tenu de ce qui précède et par la présente délibération, d'autoriser l'enregistrement en comptabilité, et en recettes, des sommes précisées ci-dessus.

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'état de développement des soldes des comptes provisoires dressé par le comptable public,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'apurement des sommes inscrites sur les comptes provisoires du comptable public.

Autorise l'enregistrement en comptabilité et en recettes, compte 75888, les sommes indiquées ci-dessus pour un montant total de 7 074 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D54

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Principal - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget Principal, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/ 2025 du budget Principal, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses :	+ 251 230,00 €
	Recettes :	+ 251 230,00 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses :	+ 2 376 901,17 €
	Recettes :	+ 2 376 901,17 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget Principal, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à + 2 628 131,17 euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D55

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Action Économique - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2025 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Action Économique, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2025 du budget annexe Action Économique qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement Dépenses : + 336 171,00 €

Recettes : + 336 171,00 €

Section d'investissement Dépenses : - 130 000,00 €

Recettes : - 130 000,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Action Économique, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à + 206 171,00 euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire,

- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D56

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Port Fluvial - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Port Fluvial, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2025 du Budget annexe Port Fluvial, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement après avoir corrigé la section d'investissement de la manière suivante :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses : 0,00 € Recettes : 0,00 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses : + 459 046,97 € Recettes : 0,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Port Fluvial pour un montant global arrêté à 459 046,97 euros en dépenses d'investissement,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D57

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Assainissement - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Assainissement, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/2025 du budget annexe Assainissement, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses :	+ 0 €
	Recettes :	+ 0 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses :	+ 0 €
	Recettes :	+ 0 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Assainissement, tant en dépenses qu'en recettes,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,
- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D58

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Eau Potable - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2025 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Eau Potable, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/ 2025 du Budget annexe Eau Potable, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement	Dépenses :	+ 1 615 779 €
	Recettes :	+ 1 615 779 €
Section d'investissement	Dépenses :	+ 1 615 779 €
	Recettes :	+ 1 615 779 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget eau potable,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,
- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D59

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Crématorium - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Crématorium, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2025 du Budget annexe Crématorium, qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses : + 806 400 €
	Recettes : + 806 400 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses : + 806 400 €
	Recettes : + 806 400 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Crématorium.
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire,
- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D60

RESSOURCES ET MOYENS

Affectation du résultat 2024 consolidé du Budget Principal après intégration du budget annexe Développement Numérique clôturé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°62 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2024 relative à la clôture du Budget Annexe Développement Numérique,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe "Développement Numérique",

L'exercice 2024 dégage un résultat brut de fonctionnement (après intégration du résultat du Budget Annexe Développement Numérique) de 38 164 219,74 €.

Aucun reste à réaliser n'est constaté au 31 décembre 2024, en section de fonctionnement, ni pour le Budget Principal, ni pour le Budget Annexe Développement Numérique.

En section d'investissement, le résultat brut (après intégration du résultat du Budget Annexe Développement Numérique) s'établit à – 22 855 134,25 €.

Les restes à réaliser du Budget Principal s'élèvent à 2 376 304,79 € en dépenses et à 28 628,99 € en recettes. Aucun reste à réaliser n'est constaté au 31 décembre 2024, en section d'investissement, pour le Budget Annexe Développement Numérique.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068) :	25 202 810,05 €
Dotation mise en réserve complémentaire (RI au 1068) :	920 157,41 €
Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002) :	12 041 252,28 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI 001) :	22 855 134,25 €
--	-----------------

Dit que les restes à réaliser de l'exercice 2024 reportés sur l'exercice 2025 s'élèvent à 2 376 304,79 € en dépenses d'investissement, à 28 628,99 € en recettes d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D61

RESSOURCES ET MOYENS

Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP) - Décision modificative n°1 / exercice 2025 - Nomenclature M4 / Budget annexe eau potable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M4 et M57 applicables au 1^{er} janvier 2025,

Considérant d'une part qu'en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les sections d'investissement et de fonctionnement du budget peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) ou des autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses et recettes à caractère pluriannuel ;

Considérant d'autre part qu'en application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP/AE et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors des étapes budgétaires ;

Considérant que pour les budgets gérés selon la nomenclature M57, l'adoption des AP/AE se fait dans le cadre du vote de chaque étape budgétaire (BP, BS et DM) et sont votés au niveau du chapitre budgétaire ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagements correspondantes ;

Considérant que l'objectif des AP/AE est de concilier engagements pluriannuels et principe d'annualité budgétaire, étant précisé que chaque AP/AE correspond à un engagement financier pluriannuel et constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces engagements ;

Considérant que l'ouverture et le vote d'une AP/AE s'accompagne de la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, seuls les crédits de paiement de l'année en cours étant proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant que les AP/AE demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire ;

Considérant qu'au vu des éléments exposés, il convient de procéder aux ajustements d'AP/AE et de leurs CP pour l'exercice 2025 dans l'objectif d'un meilleur suivi de la programmation des engagements du budget annexe Eau Potable ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **de voter les ajustements** des programmes suivants du budget annexe Eau Potable (modification de la ventilation des crédits de paiement sans modification du montant total voté en AP) :

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Code Programme	DEPENSES/ RECETTES	Nom du Programme	Autorisation de Programme			Crédits de paiement		
			Rappel montant voté précédent	Révision proposé	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2024	CP 2025	CP Ultérieurs
AP Stable avec modification de la ventilation des CP annuels								
D MTVX-NPRUE	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE NPNRU	2 085 000,00 €	- €	2 085 000,00 €	32 846,06 €	500 000,00 €	1 552 153,94 €
MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE	15 298 754,69 €	- €	15 298 754,69 €	4 899 732,69 €	1 922 627,00 €	8 476 395,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D62

MOTION

REGRESSION DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE : CA COMMENCE A BIEN FAIRE !

Motion présentée par le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN et les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du Groupe Républicain et les élus du Groupe Communiste et Républicain

Depuis plusieurs années, notre territoire fait face à une lente mais continue dégradation du service public ferroviaire. Fermetures de guichets, horaires réduits, suppressions de postes, vétusté du matériel : autant de décisions qui, loin d'être anodines, traduisent un désengagement progressif de l'État et de la Région vis-à-vis des territoires populaires et périphériques.

Les gare de Bully–Grenay, Avion, Billy-Montigny, Lens ou ailleurs sont aujourd'hui touchées par une réduction drastique des horaires d'ouverture. Nos habitants constatent les mêmes difficultés : guichets fermés, matériel vieillissant, retards répétés, conditions de voyage dégradées. Ces situations renforcent un sentiment d'abandon que nous ne pouvons plus accepter.

Nos concitoyens méritent mieux que cette politique du renoncement menée par la Région Hauts-de-France, autorité organisatrice des transports, qui abandonne progressivement les territoires populaires au profit d'une logique purement comptable. Réduire les horaires d'accueil physique, c'est priver nos habitants, en particulier les plus âgés, les personnes en situation de précarité numérique et ceux qui ont besoin d'un accompagnement personnalisé, d'un accès équitable au transport ferroviaire.

Notre territoire n'est pas une variable d'ajustement. C'est un territoire vivant, en reconversion, qui porte encore les stigmates des désindustrialisations passées mais aussi les espoirs d'une transformation écologique et sociale réussie. Dans ce contexte, le train n'est pas un luxe : c'est une nécessité. Il relie les habitants à l'emploi, à la formation, aux soins, aux loisirs. C'est un outil d'égalité et d'inclusion.

Réduire la présence humaine dans les gares, c'est rompre le lien de confiance entre le service public et ceux qui en ont le plus besoin. C'est oublier que, derrière les chiffres et les bilans, il y a des visages, des vies, des parcours.

Nous le disons clairement : nous refusons cette régression du service public ferroviaire !

Considérant que ces mesures s'inscrivent dans une politique régionale de rationalisation du service ferroviaire, menée sans concertation préalable avec les élus locaux et sans prise en compte des besoins réels des habitants ;

Considérant que la vétusté du matériel roulant affecte la régularité, le confort et la sécurité des voyageurs, accentuant le sentiment d'abandon des territoires déjà fragilisés par la désindustrialisation ;

Considérant que l'agglomération de Lens-Liévin, forte de plus de 240 000 habitants, fait du droit à la mobilité une priorité stratégique de son développement durable et de son attractivité ;

Considérant que le maintien d'un service public ferroviaire de qualité constitue un levier essentiel d'insertion sociale, d'accès à l'emploi et à la formation, notamment pour les jeunes et les personnes en précarité ;

Considérant que la présence humaine dans les gares est un facteur d'inclusion numérique, d'accompagnement et de sécurité, particulièrement pour les seniors et les publics éloignés des outils digitaux ;

Considérant que la Région Hauts-de-France, autorité organisatrice du transport ferroviaire régional, a la responsabilité de garantir un accès équitable à la mobilité pour l'ensemble des habitants du territoire régional, quels que soient leur lieu de résidence ou leur situation sociale ;

Considérant qu'à l'heure où des investissements publics considérables sont engagés pour développer l'étoile ferroviaire régionale et renforcer le maillage des transports collectifs, il serait paradoxal d'éloigner les habitants du train en réduisant la présence humaine ou l'offre de service ; que l'économie régionale, la transition écologique et la préservation de notre environnement exigent au contraire de tout mettre en œuvre pour favoriser l'usage du train et restaurer la confiance dans le service public ferroviaire,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, du Groupe Républicain et du Groupe Communiste et Républicain, demandent à ce que la Région Hauts-de-France revienne sur les décisions de réduction de service et maintienne des guichets ouverts avec présence humaine sur les gares du bassin minier, engage un plan de modernisation du matériel roulant et des infrastructures pour garantir la fiabilité, le confort et la sécurité des trajets, mette en place une concertation territoriale réelle et transparente avec les élus et les usagers avant toute nouvelle évolution de l'offre ferroviaire.

Nous rappelons que le train est un outil d'aménagement du territoire et d'égalité républicaine, et qu'il ne saurait être soumis aux seules logiques économiques.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.